



Culture  
Environnement  
Habitat & urbanisme  
Emploi  
Cohésion sociale  
Collectivités locales

Jeunesse & sports  
Sécurité publique  
Education  
Politique de la ville  
Agriculture  
Infrastructures de transport  
Finances

Culture  
Environnement  
Habitat & urbanisme  
Emploi  
Cohésion sociale  
Collectivités locales  
Jeunesse & sports  
Sécurité publique  
Education  
Politique de la ville  
Agriculture  
Infrastructures de transport  
Finances



# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2018 dans le département du Nord

**5** **ÉDITORIAL DE MICHEL LALANDE, PRÉFET DU NORD****6** **UN ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS****6** ■ **La sécurité publique**

Les chiffres clés de la délinquance en 2018 dans le département  
 La mise en place des quartiers de reconquête républicaine (QRR)  
 Radicalisation : des chiffres encourageants, une menace toujours présente  
 Un État garant de la sécurité de tous les événements sur le territoire

**9** ■ **La sécurité civile**

Un État prompt à réagir face aux risques de sécurité civile  
 La prévention des inondations

**12** ■ **La sécurité routière****13** ■ **La sécurité et la protection du consommateur**

La sécurité alimentaire  
 La sécurité et l'information sur les produits et les services  
 La protection du consommateur  
 La santé et la protection animale

**17** **UN ÉTAT MOTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE****17** ■ **Planifier et réguler l'urbanisme et accompagner les projets de développement**

L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme  
 L'accompagnement par les agences d'urbanisme et le paysagiste-conseil de l'État  
 Cœur de ville, un plan pour soutenir les villes de demain

**18** ■ **Agir pour préserver l'environnement**

Préserver la ressource en eau potable  
 Concilier les usages pour la préservation des milieux  
 La régulation des différents milieux et de leurs usages

**21** ■ **Accompagner les collectivités pour favoriser le développement durable****22** ■ **Soutenir l'agriculture et préserver les milieux agricoles et naturels**

La politique agricole commune  
 La préservation des milieux agricoles et naturels  
 La filière pêche

**24** ■ **Développer les infrastructures de transports terrestres et maritimes**

Le réseau routier  
 L'accompagnement des activités fluviales et des projets maritimes

**25** ■ **La préservation du patrimoine historique du territoire****26** **UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE****26** ■ **Accompagner et dynamiser l'emploi en période de crise**

Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes  
 Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées  
 Accompagner les entreprises en mutation  
 Soutenir les acteurs économiques  
 L'appui aux territoires et l'emploi par les conventions de revitalisation et les plans de sauvegarde de l'emploi

**30** ■ **La politique du logement**

Lutter contre l'habitat indigne et développer une offre de logements accessibles

Le NPNRU  
 Le contrat de mixité sociale  
 Un dispositif d'hébergement et d'insertion très important, orienté vers l'accès au logement des personnes défavorisées

**33** ■ **Une action permanente de l'État en faveur des migrants**

L'accueil des demandeurs d'asile et l'éloignement des étrangers en situation irrégulière (ESI)

**34** ■ **Une meilleure prise en charge des publics vulnérables**

La protection juridique des majeurs vulnérables  
 La lutte contre l'illectronisme pour permettre l'inclusion numérique des publics vulnérables  
 Les pupilles de l'État  
 Le domaine du handicap  
 La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes  
 La solidarité envers les publics vulnérables

**36** ■ **La politique à l'égard des jeunes**

Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes  
 La mission de protection des mineurs en accueils collectifs  
 L'amélioration de l'accès à la pratique sportive

**39** ■ **Une action significative dans le domaine de l'éducation**

Dédoublage de la classe préparatoire (CP) REP et du cours élémentaire 1ère année (CE1) REP+  
 Dispositif devoirs faits au collège  
 Permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux  
 Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire  
 Des actions interministérielles en matière d'éducation : charte de l'école rurale dans le Nord, un effort conséquent en milieu rural

## **41** UN ÉTAT PLUS PERFORMANT

**41** ■ **L'amélioration du service rendu aux usagers**

La dématérialisation de la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire  
 Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)  
 Une priorité de la direction régionale des finances publiques (DRFiP) du Nord : le développement de la dématérialisation et l'accompagnement numérique

**43** ■ **La politique immobilière de l'État**

**43** ■ **Les élections professionnelles 2018 dans la fonction publique territoriale**

**44** ■ **Un contrôle et un conseil aux collectivités toujours plus importants**

La contractualisation financière  
 La mission de contrôle scientifique et technique sur les archives publiques (Code du patrimoine)  
 Le conseil aux collectivités territoriales en matière d'intercommunalité

**46** ■ **Le plan de lutte contre la pauvreté**

## **48** EN ANNEXE : LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD



# Éditorial de Michel Lalande préfet du Nord



Le rapport d'activité des services de l'État dans le département représente pour le représentant de l'État une opportunité exceptionnelle : celle de témoigner de l'engagement de ses services, aux côtés des élus et de l'ensemble des forces vives du Nord. Je tiens à rendre ici hommage à leur sens élevé du service public, à leur professionnalisme et à leur capacité d'adaptation.

Ce document illustre, sans prétendre à l'exhaustivité, la multiplicité des champs d'intervention de l'État dans le Nord, tant dans le domaine de la sécurité que du soutien à l'économie et à l'emploi, de l'aménagement du territoire, de la cohésion sociale et de la protection des populations les plus vulnérables.

En 2018, nous avons ainsi maintenu une vigilance maximale en matière de sécurité pour protéger nos concitoyens sur le territoire et mener une lutte implacable contre le terrorisme, la radicalisation, les filières d'immigration clandestine et le communautarisme. Nous nous sommes organisés et avons perfectionné nos dispositifs afin de garantir la sécurité de grands événements traditionnels, notamment la Braderie de Lille qui a pu se tenir à nouveau cette année.

La situation économique et sociale de notre département implique par ailleurs une action soutenue dans la lutte contre le chômage, en particulier l'insertion professionnelle des jeunes, l'accompagnement des entreprises et des populations les plus fragiles. La mise en œuvre de la stratégie nationale du plan de lutte contre la pauvreté, lancée cette année, viendra renforcer les dispositifs en vigueur à destination des populations les plus vulnérables.

Les services de l'État n'en ont pas moins poursuivi leur modernisation afin de rendre à leurs usagers un service de qualité. La préfecture et les sous-préfectures ont achevé le déploiement des téléprocédures et de la dématérialisation de la délivrance des titres. Les services des finances publiques ont également mis en œuvre une profonde évolution de leurs relations avec leurs interlocuteurs économiques, institutionnels et particuliers, au travers d'un engagement très volontariste dans la modernité.

2018 fut également l'année clôturant un cycle pluriannuel de commémorations du centenaire de la Grande guerre, dont l'itinérance mémorielle du Président de la République a marqué un temps fort dans le département du Nord. Chacun a conservé en mémoire la signature du PACTE Sambre Avesnois Thiérache le 07 novembre 2018 au Musée départemental du « Musverre ».

# UN ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DE TOUS



## ■ La sécurité publique

### ► Les chiffres clés de la délinquance en 2018 dans le département

#### DÉLINQUANCE :

- baisse de 3,9 % des atteintes aux biens
- augmentation de 8,2 % des atteintes volontaires à l'intégrité physique (en particulier des violences physiques non crapuleuses et des violences sexuelles)

#### VIOLENCES FAITES AUX FEMMES :

- le Nord est l'un des 5 départements les plus touchés
- 3 femmes tuées par leur compagnon en 2018 (contre 5 en 2017)

#### SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

- stabilisation du nombre de décès sur les routes (83 tués contre 82 en 2017)
- surreprésentation des deux-roues parmi les décès (29 décès contre 19 en 2017)

### ► La mise en place des quartiers de reconquête républicaine (QRR)

Lancée par le ministère de l'intérieur en 2018, la police de sécurité du quotidien (PSQ) s'est traduite localement par le déploiement de quartiers de reconquête républicaine (QRR), dont le but est d'adapter les dispositifs de sécurité aux besoins des territoires. Dans le département du Nord, le quartier de reconquête républicaine de Fives a ainsi été mis en place le 1er septembre 2018, avec un renforcement des effectifs de trente policiers supplémentaires.



Dans les territoires comme celui de l'arrondissement de Valenciennes, cette PSQ s'est traduite par la mise en œuvre d'une nouvelle forme de collaboration entre la police nationale, la gendarmerie nationale et les polices municipales. Chaque commune a nommé un référent et de nombreuses actions partenariales se sont déroulées au cours de cette année. Plusieurs réunions présidées par le sous-préfet ont été organisées avec les forces de l'ordre et les maires pour la mise en œuvre des actions.

Dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, à Maubeuge, le QRR a renforcé la présence policière sur la voie publique, lutté contre les trafics et renouvelé le partenariat avec les acteurs locaux. Des réunions bi-mensuelles avec l'Education nationale, instituant une véritable communauté de l'éducation, ont été instaurées. Les chefs d'établissements y indiquent notamment les faits marquants en termes d'ordre public et de suspicion de radicalisme.

## FOCUS

### OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

En 2018, 3 opérations inter-services ont été organisées : à la gare de Valenciennes le 21 février 2018 en présence de la police nationale (dont la police de l'air et des frontières), la police municipale, Transvilles, SNCF – SUGE, à Quiévrechain, avec la police belge le 18 mai 2018 pour un contrôle routier transfrontalier et en forêt domaniale de Raismes-St Amand le 06 octobre 2018 pour lutter contre la circulation des 2 roues et quads.



### ► Radicalisation : des chiffres encourageants, une menace toujours présente

Au cours de l'année 2018, plus de 600 nouveaux signalements ont été enregistrés dans la zone de défense et de sécurité Nord, dont une cinquantaine sur la plate-forme nationale (numéro vert). Pour la deuxième année consécutive, le nombre total de signalements est en baisse. Cette baisse est encore plus visible pour ce qui concerne la plate-forme nationale : baisse d'environ trois quarts en deux ans.

Le nombre de signalements effectivement suivis et inscrits au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FS-PRT) est également en baisse depuis 2016.

En 2018, le département du Nord est resté le plus concerné de toute la zone puisqu'il représente 55,4 % des signalements, puis viennent le Pas-de-Calais 18,4 %, l'Oise 12,2 %, la Somme 7,5 % et enfin l'Aisne qui représente 6,4 % des signalements.

## FOCUS

### SUR L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Arrondissement de Douai :

L'arrondissement de Douai a été marqué par la lutte contre la menace terroriste, la prévention de la délinquance et de la radicalisation et la lutte contre la fraude :

\* les comités dédiés à la lutte contre la radicalisation et au suivi des individus signalés, associant procureur de la République, forces de sécurité intérieure et maison d'arrêt se sont poursuivis à raison d'un par mois.

\* l'organisation, le 10 décembre, d'un séminaire territorial de prévention de la radicalisation où 90 % des communes de l'arrondissement étaient représentées.

### ► Le contrôle de l'instruction dans la famille et la lutte contre les phénomènes de radicalisation restent essentiels :

La direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) du Nord a élaboré un nouveau protocole d'évaluation des enfants instruits dans la famille et constitué une grille d'évaluation et de contrôle des acquis des élèves instruits en famille.

Un inspecteur de l'Education nationale (IEN) référent pour le 1er degré a été désigné et un vade-mecum académique a été élaboré afin d'accompagner les corps d'inspection dans l'acte de contrôle pédagogique et la sécurisation juridique des rapports.

Un dossier individuel de suivi de l'absentéisme a été élaboré. Alimenté par l'équipe éducative au fil de l'année scolaire, il aide à l'analyse et à la décision. Sa transmission aux autorités judiciaires dans le cadre de signalements pour les situations les plus graves, contribue à améliorer l'information de la justice pour mieux apprécier des suites éducatives ou répressives à donner.

Une fiche signalement - prévention des dérives visant à faciliter le signalement de situations pouvant relever de phénomènes d'emprise ou de radicalisation est également existante.

Des cellules de lutte contre l'évitement scolaire ont été mises en place dans 5 communes particulièrement concernées par le phénomène d'instruction dans la famille : LILLE, ROUBAIX, TOURCOING, MAUBEUGE et DENAIN. Ces cellules, co-pilotées par le préfet délégué à l'égalité des chances et la DSDEN, réunissent tous les partenaires (mairie, parquet, CAF, Conseil départemental...) afin d'assurer un suivi fin des situations individuelles relevant d'une démarche d'évitement scolaire et de travailler à des solutions partenariales. Ces cellules permettent un échange fluide et régulier entre les municipalités et la DSDEN sur le suivi des élèves instruits en famille et l'organisation des contrôles. Elles sont également l'occasion de travailler en proximité et en partenariat sur les questions d'absentéisme et de prévention de la radicalisation.

### ► Un État garant de la sécurité de tous les événements sur le territoire

En 2018, la mobilisation des services de l'État a permis d'assurer, malgré la menace terroriste qui perdure, la sécurisation et le bon déroulement de nombreux événements, dans tous les arrondissements du département.

De la saison des carnivals dans les Flandres dès janvier aux marchés de Noël en passant par les fêtes de Gayant à Douai, le festival musical des Nuits secrètes à Aulnoye-Aymeries ou encore les festivités du 15 août dans le Cambrésis, 2018 a été riche en événements culturels et festifs pour le département du Nord. Les services de l'État apportent leur expertise et leurs moyens pour permettre à ces événements de se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité.

À ces festivités traditionnelles du 14 juillet se sont ajoutées, dans le même week-end, l'arrivée d'une étape du Tour de France à Roubaix et la finale de la Coupe du monde de football. L'étape Arras-Roubaix de la 105 édition du Tour de France a mobilisé plus de 300 agents de la police, 420 gendarmes et 300 sapeurs-pompiers du département, en plus des forces dédiées pour l'ensemble du Tour, pour sécuriser le parcours et l'arrivée à Roubaix. La finale de la Coupe du monde de football et la victoire de la France, retransmise sur grand écran dans plus de 90 communes du département, ont donné lieu à d'importants rassemblements de personnes, dont la sécurité a pu être assurée grâce à la mobilisation des forces de l'ordre comme des agents de l'État, sans omettre ceux des collectivités territoriales et des entreprises de sécurité



#### FOCUS

#### LE WEEK-END EXCEPTIONNEL DES 14 ET 15 JUILLET

Les festivités du 14 juillet, comprenant les feux d'artifice (163) dans de nombreuses communes du département, le traditionnel défilé militaire à Lille, ainsi que le passage de la patrouille de France à Lille et dans le Valenciennois lors du meeting aérien de Prouvy, ont nécessité, comme chaque année, le concours des forces de l'ordre et des services de l'État pour assurer la sécurité des visiteurs.

La coordination et la coopération entre les services de l'État ont ainsi contribué au bon déroulement de ce week-end exceptionnel, marqué par des scènes de liesse populaire sur l'ensemble du département.

L'année 2018 a également été marquée par une nouvelle édition de la Grande braderie de Lille, dans un nouveau format après son annulation en 2016. En 2018, c'est une braderie avec un périmètre plus élargi qu'en 2017 qui a eu lieu sans aucun incident, avec plus d'1,5 millions de visiteurs. Le bon déroulement de cet événement a pu être assuré grâce à un important travail partenarial de sécurisation. C'est en effet plus de 3 000 agents de l'État (policiers, gendarmes, douaniers, militaires, agents de la

direction départementale de la protection des populations, de la direction départementale des territoires et de la mer, de la direction générale de l'aviation civile Nord et agents de la préfecture, notamment au sein du centre opérationnel départemental), qui se sont coordonnés avec les services de secours aux personnes (SAMU, sapeurs-pompier et associations de secouristes), la mairie de Lille, la Métropole européenne de Lille et les sociétés de sécurité privée pour garantir la sécurité des visiteurs et des exposants.



Par ailleurs, de nombreux événements sportifs ont rythmé l'année 2018 dans le Nord, avec la 116 édition de la course cycliste du Paris-Roubaix qui a mobilisé plusieurs centaines de policiers et gendarmes, épaulés par des policiers belges. Plusieurs rencontres sportives de grande ampleur ont également eu lieu au stade Pierre Mauroy : rugby, avec notamment le match France-Argentine, tennis avec la demi-finale et la finale de la coupe Davis, qui viennent s'ajouter aux rencontres régulières de Ligue 1 de football.

#### FOCUS

##### **LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES ET DES GRANDS RASSEMBLEMENTS DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

En 2018, la sous-préfecture a organisé une quarantaine de réunions relatives à la sécurisation de grandes manifestations sportives, culturelles ou encore commémoratives : Grand prix cycliste de Denain, Tour de France, meeting aérien de Prouvy, festivités du 14 juillet, Tour du Saint-Cordon, les Turbulentes de Vieux-Condé. visiteurs.

#### Nouveaux protocoles de participation citoyenne pour l'arrondissement de Cambrai :



En 2018, le sous-préfet de Cambrai a signé 3 nouveaux protocoles de participation citoyenne pour l'arrondissement. Ces conventions de participation citoyenne qui définissent les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif ont été signées par le sous-préfet, des représentants de la gendarmerie nationale, principalement en raison du caractère rural de l'arrondissement, et les maires des communes concernées.

Fin 2018, 102 communes sur 108, soit 94 % des collectivités locales de l'arrondissement, se sont engagées dans cette démarche.

#### FOCUS

##### **LES GENS DU VOYAGE DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES**

En 2018, ont été constatées 156 implantations en zone police et 3 implantations en zone gendarmerie, soit 2415 caravanes.

67 concours de la force publique ont été accordés suite à 56 procédures judiciaires et 11 procédures administratives (avant mars 2018).

## ■ La sécurité civile

### ► Un État prompt à réagir face aux risques de sécurité civile

En 2018, l'organisation de nombreux exercices de sécurité civile a permis de poursuivre et de renforcer la préparation des services de l'État (services préfectoraux, agence régionale de santé, direction générale de l'aviation civile Nord...).

Le trafic aérien est en hausse avec un franchissement de la barre des 2 millions de passagers à Lille/Lesquin avec 2 078 549 passagers (+ 8,7 %). Cette progression s'est appuyée sur un renforcement des liaisons de la compagnie Easyjet et du programme saisonnier charter. La DGAC Nord a ainsi développé des mesures de protection de l'espace aérien. Elle est aussi présente sur l'aéroport de Lille/Lesquin avec le service de la navigation aérienne Nord, qui assure les prestations de contrôle aérien au travers de sept organismes de contrôle aérien répartis sur les Hauts-de-France, dont ceux de Lille et Merville pour le département du Nord.

Que ce soit pour la protection de grands événements (Braderie de Lille), de visites sensibles (président ou représentants étrangers) ou à l'occasion de découverte d'engins de guerre, les mesures de protection de l'espace aérien ont été nombreuses avec la création de 9 zones d'interdiction temporaire (ZIT) de survol pour 2018 dans le département du Nord.

Un exercice de lutte antipollution a été organisé sur le site du Chenal de l'Aa à Gravelines. L'objectif était de tester le déploiement des matériels utilisés en cas de pollution marine nécessitant la mise en œuvre du dispositif ORSEC POLMAR-Terre, en particulier la pose d'un barrage anti-pollution. En amont de cet exercice, une formation a été dispensée aux agents des communes incluses dans le périmètre ainsi qu'aux agents de l'État, visant à perfectionner leurs capacités de réaction face à un tel risque.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), par l'intermédiaire de sa délégation à la mer et au littoral (DML), a organisé un exercice POLMAR à destination des collectivités territoriales : Conseil départemental, Communauté urbaine de Dunkerque, communes du littoral, par une formation théorique d'une journée, suivie d'une mise en place d'un barrage anti-pollution en travers de l'embouchure de l'Aa, avec l'assistance de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM).

Deux exercices ont également été réalisés dans le cadre des révisions des plans particuliers d'intervention (PPI) « Truck Étape La Sentinelle » et « Entrepôt pétrolier de Valenciennes (EPV) Haulchin ». Ces exercices sur table, ayant pour objectif la validation technique des PPI avant approbation par le préfet, permettent aux services concernés de mettre en application les dispositifs contenus dans les plans et de tester leurs capacités de réaction en cas d'évènement nécessitant leur déclenchement.

L'exercice national METROPIRATE a, quant à lui, permis de tester la capacité des services de l'État à faire face à une série d'attaques terroristes dans les transports en commun, notamment à Lille. Associant les services de la préfecture, de la zone

de défense, et de la mairie de Lille, ainsi que les forces de l'ordre et les forces de sécurité civile, cet exercice de grande ampleur a contribué à la bonne préparation de l'État face à la menace terroriste.

Un exercice scénarisant une tuerie de masse à bord d'un navire à passagers (« PIRATMER ») a également été organisé afin de tester la réponse des services dans le cadre d'une opération nécessitant une coopération inter-services, et une coordination entre les préfetures terrestre et maritime. Réalisé en présence de Julian King, commissaire européen en charge de la sécurité de l'Union européenne, cet exercice visait également à mettre en avant l'approche transfrontalière de planification et de gestion de crise.



### ► La prévention des inondations

Les services de l'État œuvrent aux fins de prévenir et gérer les risques naturels, miniers et technologiques et garantir la protection des populations.

Le département du Nord est concerné par des risques naturels multiples - inondations par débordement, ruissellement et remontées de nappe - des risques de mouvements de terrain liés à l'effondrement de cavités souterraines, les retraits/gonflements d'argiles et sismicité, des risques miniers, technologiques et littoraux (submersion marine). La densité de population rend ces risques d'autant plus prégnants et amène à une politique renforcée de prévention.

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) élabore et met en œuvre la stratégie départementale de gestion des risques, selon les 4 axes que sont la protection, la prévention, l'information et la gestion de crise.

### ► Construire et diffuser une culture de gestion et de prévention des risques

La DDTM traduit la connaissance scientifique et

technique des phénomènes et des risques en règles opposables aux tiers et en démarches de prévention, de protection et de sauvegarde, du point de vue de l'urbanisme et de la construction.

En 2018, la DDTM a engagé une démarche visant à améliorer la prise en compte des risques dans l'instruction des autorisations d'occupation du sol (ADS).

En 2018, 22 avis ont été émis sur la prise en compte des risques dans la planification, dont l'avis sur le plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal de la Métropole européenne de Lille, et 12 porter-à-connaissance ont été produits.

Suite à une demande émise par les élus du Cambrésis sollicitant un meilleur accompagnement de la DDTM dans la prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme, 7 réunions d'information (réunissant 64 communes) ont été programmées au premier semestre 2018 à destination des élus, ainsi qu'une réunion suivie d'une étude de cas à destination des bureaux d'études retenus pour l'élaboration de ces documents.

### ► **Piloter la stratégie départementale de gestion des risques**

La DDTM pilote la stratégie départementale de gestion des risques naturels, miniers et technologiques. Elle définit le programme d'études à mener pour améliorer la connaissance des phénomènes qui menacent les territoires, et pilote l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR) sur les secteurs concernés par des risques majeurs.

#### **- PPR miniers**

Dix communes du Valenciennois ont été couvertes par un PPR. Suite à la concertation avec les acteurs locaux et une enquête publique, les PPR miniers du Pays de Condé, de la Couronne de Valenciennes et du Denaisis ont été approuvés le 6 juillet 2018.

#### **- PPR technologique**

Le PPRT du dépôt d'hydrocarbures de Marcoing, Ribécourt-la-Tour et Villers-Plouich est en cours d'élaboration. La phase technique de définition des dangers est achevée. Les orientations stratégiques ont été définies et lors de la réunion des personnes et organismes associés qui s'est tenue le 20 décembre 2018, ont été présentées deux propositions de zonage réglementaire qui permettront d'élaborer ensuite le projet de PPRT.

#### **- PPR naturels**

Trois PPR en cours d'élaboration portent sur le risque inondation :

- Le PPR inondation par ruissellement du nord-ouest de l'arrondissement de Lille
- Le PPR inondation par ruissellement et débordement de la Rhônelle et de ses affluents
- Le PPR littoral de Dunkerque et Bray-Dunes

Des études hydrauliques et cavités ont également été menées sur l'arrondissement de Cambrai, secteur qui fera l'objet de PPR multirisques.

La DDTM pilote l'instruction et le suivi des 3 programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) en cours dans le Nord, et du programme d'action de prévention des risques cavités (PAPRICA) de la ville de Lille. Ces programmes, portés par des collectivités territoriales ou leurs groupements, sont des outils de contractualisation entre l'État et les collectivités permettant la mise en œuvre et le financement d'un programme d'actions (y compris de travaux) visant à réduire les risques :

#### **- le PAPI du Delta de l'Aa**

- 41 communes du Nord, 59 du Pas-de-Calais  
- signé fin 2017 pour un montant évalué à 25 686 500€ (dont 7 710 460 € financés par l'État) est en cours de réalisation. Les premiers travaux sont en cours et des conventions attributives de subvention ont été signées par le préfet du Nord au 2e semestre 2018, à hauteur de 40 % du montant du programme.

#### **- le PAPI de la Lys**

- piloté par le préfet du Pas-de-Calais  
- signé fin 2017 pour un montant évalué à 24 513 575 € (dont 10 132 696 € financés par l'État) est en cours de réalisation. Les études préalables à la réalisation de zones d'expansion de crues sous la maîtrise d'ouvrage de l'Union syndicale d'aménagement hydraulique du Nord (USAN) dans le département du Nord sont en cours.

**- le PAPI d'intention de la Sambre** a été labellisé le 21 novembre 2018 par la commission inondation de bassin (CIB) Artois-Picardie. Ce programme, estimé à 1 055 362 €, dont 503 931 € financés par l'État, prévoit notamment la réalisation d'une étude hydraulique globale permettant de comprendre le fonctionnement hydraulique du territoire et de définir les travaux réalisables dans le cadre d'un futur PAPI.

**- le PAPRICA** d'intention déposé par la ville de Lille sur le territoire de la MEL a été labellisé le 14 septembre 2018 par le comité de sélection de la direction générale de la prévention des risques. Des actions sont déjà engagées, notamment la mise en place d'un service commun des carrières souterraines visant à développer une démarche complète de gestion de ce risque majeur. Le PAPRICA d'intention permettra le financement d'actions qui porteront sur l'amélioration de la connaissance, la gestion et la surveillance des carrières.

### ► **Développer les outils nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie départementale de prévention des risques**

La DDTM diffuse l'information sur les risques aux

acteurs institutionnels, aux porteurs de projets et aussi au grand public, via l'information acquéreur locataire (IAL). Les vendeurs ou bailleurs d'un bien immobilier sont en effet tenus d'informer les acquéreurs et les locataires des risques naturels, miniers et technologiques affectant leurs biens. Pour permettre de respecter cette obligation, la DDTM a réalisé une mise à jour de l'IAL au printemps 2018 et diffusé à toutes les communes du département leurs fiches communales d'information sur les risques.

La DDTM gère certaines mesures du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) et le programme 181 « prévention des risques », qui permettent de financer des études, de l'ingénierie, des travaux...

En 2018, près de 140 000 € ont été engagés pour les études en vue de la réalisation des PPR et pour l'IAL.

Enfin, la DDTM assure le secrétariat de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM), présidée par le préfet, qui réunit 3 collèges chargés de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels majeurs.

Deux CDRNM ont été organisées en 2018 :

- une CDRNM « terrain » en juin 2018, animée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Nord et la Société géologique du Nord (SGN), sous la forme d'une traverse depuis les Monts de Flandre jusqu'aux collines de l'Artois. Cette journée a permis aux participants de comprendre l'organisation du territoire autour de son fonctionnement hydraulique. Les retours des participants sur cette journée ont été très positifs.
- une CDRNM en octobre 2018, au cours de laquelle le projet de PAPI d'intention de la Sambre a été présentée par le Parc naturel régional de l'Avesnois, suscitant de nombreux et très riches échanges ayant abouti à la formulation de recommandations qui ont été intégrées dans l'avis de la commission inondation de bassin Artois-Picardie, chargée de la labellisation de ce projet.



## ■ La sécurité routière

L'année 2018 a été marquée par une baisse du nombre d'accidents corporels (957, -13 % par rapport à 2017), du nombre de blessés (1 186, -14 %), dont 485 hospitalisés (-39 %). La mortalité reste sensiblement identique avec 83 personnes tuées en 2018 (82 en 2017).

En 2018, la mortalité des usagers de deux-roues motorisés a fortement augmenté (+ 53 % par rapport à 2017, soit 10 décès supplémentaires). Un tué sur trois dans le département est un usager de deux-roues motorisés.

Pour la première fois, les seniors (65 ans et plus) sont la classe d'âge la plus importante parmi les tués (30 %, soit 25 décès).

L'année 2018 a également été marquée par la construction entre les services de l'État et l'ensemble des acteurs locaux concernés du document général d'orientations (DGO), puis sa validation. Cet outil définit les orientations 2018-2022 de la politique locale de sécurité routière dans le département.

Cette démarche collaborative a conduit à l'émergence de 8 enjeux : le risque routier professionnel, la lutte contre les addictions, les jeunes, les seniors, le partage de la voirie, les deux-roues motorisés, les risques routiers liés à l'usage des distracteurs et la réduction de la vitesse.

L'Observatoire départemental de la sécurité routière (ODSR) a contribué à la mise en œuvre de l'abaissement de la limitation de la vitesse à 80 km/h par la production, l'analyse et la diffusion des données accidents et cartographiques des routes concernées par cette mesure.

Le DGO et les travaux sur l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h ont pu être présentés à M. Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière, lors de sa visite en préfecture du Nord, le 2 mai 2018.



## ■ La sécurité et la protection du consommateur

### ► La sécurité alimentaire

En 2018, le secteur alimentaire a fait l'objet de 2784 inspections d'entreprises avec un taux d'anomalie qui reste élevé (>30%). 1400 prélèvements et analyses ont été effectués au niveau des producteurs, des intermédiaires et de la mise en vente, dont environ 11 % se sont révélés non-conformes (produits contaminés, usage abusif de colorants ou ingrédients ne correspondant pas à l'étiquette de composition...). 26 agents de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) sont affectés à ces contrôles.

Outre les règles d'hygiène qui restent les défauts les plus courants lors de la préparation des produits ou leur stockage, les manquements les plus fréquents sont le défaut d'information sur les allergènes ou sur le caractère décongelé, le non-respect des dates limites de vente ou des indications fausses (origine du produit, méthode de fabrication...).

178 alertes ont fait l'objet d'investigations pour faire cesser le risque ou s'assurer du retrait effectif des produits.

Les mesures de retrait-rappel ont été ordonnées pour :

- la contamination bactérienne ou chimique (salmonelle, listeria, PCB...) dans des plats préparés ou des matières premières,
- la présence de corps étrangers (verre, plastique...) dans des conserves ou semi-conserves (légumes ou plats préparés),
- l'absence d'indication d'un allergène (gluten) ou l'ajout de colorants interdits ou surdosés (pâtisseries).

56 toxi-infections alimentaires collectives ont fait l'objet d'investigations spécifiques en lien avec l'agence régionale de santé pour déterminer la cause et supprimer le risque.

Par ailleurs, la demande de contrôles supplémentaires des établissements du Nord producteurs de lait infantile a mobilisé deux agents sur une période exceptionnellement longue.

Dans le cadre des plans de surveillance et de contrôles, 858 prélèvements ont été opérés, tant au stade de l'abattage ou dans les établissements de production, que chez les intermédiaires de type entrepôts ou grossistes, ainsi qu'au stade de la distribution. 14 d'entre eux se sont révélés non-conformes et donnent lieu à enquête approfondie.

Depuis 2017, les résultats des contrôles officiels d'hygiène des établissements sont publiés pendant un an sur l'application « Alim'confiance » (<http://alim-confiance.gouv.fr>).

La Maison de la sécurité routière (MSR) met à disposition des porteurs de projets des ressources humaines et matérielles pour mener les actions de sensibilisation à la sécurité routière. En 2018, les demandes adressées à la MSR ont fortement augmenté (+33 %, soit 28 demandes supplémentaires). A titre d'exemple, chaque simulateur-moto (4 au total) a été utilisé 118 jours en moyenne sur l'année.

Dans le cadre de l'appel à projet du plan départemental d'actions de la sécurité routière (PDASR), la coordination a subventionné 50 projets sur 68 déposés (73 %), pour un montant total de 92 171 €.

L'unité éducation routière permis de conduire du Nord reste la plus importante de France en termes d'activités et d'effectifs. Le nombre d'examens en catégorie B (véhicules automobiles légers) réalisés en 2018 est sensiblement identique à celui de 2017 avec environ 66 500 examens réalisés.

Plus spécifiquement, le nombre de candidats libres a connu de nouveau une forte progression : une centaine de candidats par mois contre une trentaine en 2017. Le taux reste encore marginal par rapport à l'ensemble des candidats examinés (environ 2 % en 2018 contre 1 % en 2017).

Le taux de réussite en catégorie B connaît une situation contrastée. Le taux de réussite reste identique en 2018 soit 55 %, légèrement inférieur au taux national qui s'établit à 58 % en 2018. Le délai de présentation en B est inférieur à celui constaté au niveau national, autour de 59 jours.

Le nombre d'examens (catégorie A2 motos) réalisés en 2018 est de 9 873 contre 10 367 en 2017. La baisse du nombre de candidats inscrits à cette formation se poursuit.

Les examens du groupe lourd, en particulier les titres professionnels continuent d'augmenter de manière importante : 1 642 permis catégorie C (camion porteur) ont été réalisés en 2018 (1 321 en 2017). 1 316 candidats en catégorie CE (semi-remorque) en 2018 (1 192 en 2017).

Comme en 2017, l'unité éducation routière a développé ses missions de contrôles externes :

- 39 centres d'examens théoriques (pour le code) ont été contrôlés au 31 octobre 2018 sur les 49 centres agréés. Un centre a été fermé en raison de fraudes repérées par les auto-écoles et les inspecteurs. Une surveillance renforcée est mise en place, avec les professionnels des auto-écoles.
- l'ensemble des organismes en charge des stages de récupération de points ont été contrôlés en 2018.

Enfin, a été mis en place le label qualité pour les formations auprès des établissements de la conduite qui ont souhaité en faire la demande : 14 contrats de labellisation ont été signés et 35 sont en cours d'instruction.

En 2018, une expérimentation a été menée avec les services communaux d'hygiène et de santé de la ville de Lille en renforçant la coopération et les contrôles en commun afin d'intégrer les contrôles de la ville de Lille dans l'application Alim'Confiance. Sur le court temps de la braderie de Lille, 36 contrôles communs ont ainsi été menés.

En abattoirs, les services vétérinaires d'inspection ont été très impliqués en 2018 dans la surveillance des professionnels afin de veiller à ce qu'ils respectent les règles relatives à la protection animale. Ces contrôles s'inscrivent dans la stratégie nationale bien-être animal 2016-2020 qui vise entre autres à poursuivre l'évolution des pratiques vers une production plus respectueuse de l'animal, notamment pendant le transport et au moment de l'abattage. Les agents des services vétérinaires contrôlent quotidiennement les conditions d'étourdissement et de mise à mort des animaux. En plus de ces contrôles, 21 inspections ont été réalisées dans les cinq abattoirs d'animaux de boucherie et les douze abattoirs de volailles du département, dans le but de veiller à la mise en place par les professionnels de procédures visant à améliorer la prise en compte du bien-être animal et à l'application de ces procédures par le personnel des abattoirs.

En 2018, la DDPP s'est fortement mobilisée dans la mise en place d'un abattoir temporaire à Roubaix pour l'Aïd-el-Kebir. Cet abattoir a permis d'abattre 1123 ovins dans des conditions d'hygiène plus satisfaisantes et de limiter le nombre d'abattages clandestins sur la zone.



### ► La sécurité et l'information sur les produits et les services

L'activité du service des produits industriels de la DDPP représente 1121 visites d'établissements. Pour l'année 2018, 2 actions se dégagent parmi les enquêtes menées dans le cadre de la qualité et de la sécurité des produits non-alimentaires :

- un plan annuel de contrôle des articles de puériculture.

Le contrôle du secteur de la puériculture en 2018 a fait l'objet de 2 arrêtés préfectoraux suite à des prélèvements non-conformes et dangereux qui n'ont pas été suivis d'effet par les professionnels. Le service a dû mettre en œuvre des procédures de police administrative afin de les obliger à mettre en place des rappels de produits dangereux auprès des consommateurs.

- une enquête sur les trampolines suite au décès d'un jeune homme.

En effet, en début d'année, suite à un accident mortel de trampoline dans un complexe sportif du département, une réquisition judiciaire a conduit le service à mener des investigations sur le site et sur cette activité de trampoline qui se développe et devient populaire en Europe.

Une série d'accidents graves sur des trampolines en France a entraîné l'administration centrale à faire vérifier dans chaque département, les structures en activité. L'absence de réglementation a rendu difficile les contrôles et la caractérisation de la notion de danger de ces structures.

L'activité de gestion des alertes dans le secteur ne se dément pas puisque 70 alertes ont été traitées qui se décomposent en :

- 8 alertes concernant des retraits des produits reconnus dangereux par les services des Etats membres européens (RAPEX) et distribués dans le département du Nord,
- 27 signalements réalisés par les professionnels pour des marchandises à risque,
- 21 alertes demandées par les services de l'État suite à des prélèvements de produits reconnus dangereux (FID),
- 14 dossiers d'enquêtes suite à des fiches de veille qui ont entraîné des interventions et notamment des retraits-rappels de produits dangereux.

### ► La protection du consommateur

La DDPP du Nord demeure présente dans les secteurs présentant un fort enjeu pour le budget des ménages, tels que le logement et le secteur lié aux véhicules (vente de véhicule neuf ou d'occasion, location, auto-école, dépannage/remorquage). Elle est également investie dans l'économie numérique avec une forte vigilance sur les entreprises intervenant dans ce domaine.

Comme chaque année, l'activité de ce service est particulièrement liée aux signalements des consommateurs. Le service a pu répondre ainsi à 1594 demandes d'information, en lien avec des problématiques de consommation.

48 contrôles ont été réalisés dans le secteur de la commercialisation et du financement des équipements d'amélioration de l'efficacité énergétique des

logements (rénovation thermique et énergies renouvelables / par ex. : achat et installation de pompes à chaleur, de panneaux photovoltaïques, isolation des logements). Des entreprises peu scrupuleuses ont investi ce secteur en recourant à des pratiques commerciales fortement délictueuses (pratique commerciale trompeuse, abus de faiblesse, non-respect des règles du démarchage à domicile...). 14 procédures contentieuses ont ainsi été rédigées et présentées au substitut du procureur. Ces contrôles permettent également aux services de la DDPP de travailler en étroite collaboration avec les autres services de l'État (DIPJ, BCR, ...) pour gagner en efficacité.

De même, le secteur de la vente de véhicules automobiles a fait l'objet de nouveaux contrôles (plus de 40) ayant conduit à la mise en œuvre de procédures contentieuses, notamment pour des faits de minoration de compteurs kilométriques. Un focus important sur les systèmes d'immatriculation des véhicules (SIV) a permis de déceler des faits d'usurpation d'identité, de recel de vols de véhicules et de faux et usage de faux. Parallèlement, les auto-écoles du département ont fait l'objet de contrôles communs avec le bureau de la circulation de la préfecture du Nord donnant lieu aux suites requises dès que des manquements ont été relevés.

Une vigilance sur les secteurs de la vente à distance, notamment à l'encontre des petits opérateurs (80 visites), ainsi que le secteur de l'immobilier, a également été maintenue au cours de l'année 2018.

Les services ont privilégié le suivi des sites de vente à distance générant un nombre important de plaintes pour non-livraison et donné des suites à la fois correctives et coercitives à ces pratiques. Une société a ainsi fait l'objet d'une injonction, et de deux procès-verbaux administratifs et pénaux. La sanction administrative est publiée sur les sites de la préfecture et de la DGCCRF.

Les services ont porté une attention soutenue sur les conventions de gestion de compte des opérateurs bancaires et recherché l'insertion de clauses abusives ou illicites dans les contrats passés entre les prestataires de services de paiement (PSP) : établissements de crédit (banques), établissements de paiement, établissements de monnaie électronique et les consommateurs. Ces conventions sont en pratique des contrats d'adhésion que les consommateurs doivent globalement accepter, sans toujours bien saisir la portée de toutes les clauses.

Ces contrôles menés auprès de l'ensemble des opérateurs du département ont mis à jour de nombreuses non-conformités pour lesquelles des actions correctives s'apprentent à être menées.

Une nouvelle fois, les personnes âgées vulnérables hébergées dans les établissements hébergeant des personnes âgées (EHPA) ont fait l'objet d'un focus spécial. Les EHPA ne respectant pas le pourcentage de hausse annuelle des prestations d'hébergement, au détriment des résidents, ont été sanctionnés. Nos services se sont également assurés du remboursement effectif du trop-perçu aux résidents, ainsi que de la diminution du prix de l'hébergement pour 2018.

Enfin, 180 contrôles ont visé les pratiques promotionnelles du commerce et de la grande distribution. Plusieurs dossiers sont venus sanctionner la déloyauté du comportement de certaines grandes enseignes, avec parfois des sanctions de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

## ► La santé et la protection animale

Le domaine de la santé et de la protection animale est marqué depuis plusieurs années par une actualité sanitaire riche, impliquant une sensibilisation des acteurs de toutes les filières mais aussi une surveillance et un besoin de réactivité immédiate de l'ensemble des acteurs, dont au premier chef les services de l'État. En plus des suspicions non confirmées, la DDPP a géré deux foyers dans la filière volailles (influenza aviaire et maladie de Newcastle). Outre la gestion proprement dite des foyers en vue de leur assainissement, la DDPP assure une surveillance des élevages situés dans un rayon défini afin de s'assurer de l'absence de diffusion de la maladie.

L'actualité sanitaire reste soutenue en raison de l'apparition de plusieurs cas de peste porcine africaine sur la faune sauvage en Belgique. Bien que le département ne soit pas spécialement concerné par les mesures de protection de grande ampleur prises par la France pour protéger ses filières de production porcine du risque d'introduction de cette maladie, de nombreuses actions de sensibilisation ont été entreprises par la DDPP qui reste en alerte sur cette maladie.

La DDPP est intervenue chez des particuliers suite à des plaintes, des signalements ou sur réquisition du procureur, afin de participer à la mise en œuvre d'opérations de retrait d'animaux (judiciaire ou abandon volontaire) dans le domaine de la protection animale : au total, 7 dossiers ont été concernés totalisant 221 animaux (chiens, chats, vache, oiseaux) confiés à des associations de protection animale locales.

La DDPP a participé à une enquête européenne sur le commerce en ligne des chiens et des chats. Sur une période de 3 mois, 342 annonces ont été contrôlées dont 81 non-conformes, donnant lieu à des suites administratives ou pénales.

L'activité de certification est marquée en 2018 par une augmentation du nombre de dossiers pour l'export d'animaux et de génétique (561 au lieu de 408). Par ailleurs, 4 vétérinaires ont pu être mandatés comme vétérinaires officiels privés pour la certification de deux centres de rassemblement bovin, ce qui permet un allègement significatif des procédures de certification pour les éleveurs de l'Avesnois.

Au final, l'ensemble des contrôles et enquêtes conduites par la DDPP a donné lieu à 293 dossiers contentieux, dont 152 ont fait l'objet d'une transaction pénale après accord du procureur pour un cumul de 437 217 euros.

Sur 2018, 70 amendes administratives ont été prononcées, dont 37 déjà recouvrées pour une somme de 130 452 euros.

En termes de mesures de police administrative, les contrôles ont donné lieu à 1512 avertissements adressés aux professionnels du département, 242 mesures d'injonction et 176 mise en demeure de corriger des non-conformités.

# UN ÉTAT MOTEUR DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES



## ■ Planifier et réguler l'urbanisme et accompagner les projets de développement

### ► L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme

Le Nord compte 7 schémas de cohérence territoriale (SCoT) opposables (Flandre-Dunkerque, Flandre intérieure, Valenciennois, Grand Douaisis, Cambrésis, Sambre-Avesnois, Lille-métropole). 2 SCOT ont atteint le stade de l'arrêt de projet en fin d'année (Flandre-Dunkerque, Flandre-Lys). 2 autres (Grand Douaisis et Cambrésis) poursuivent leur procédure de révision. Les thèmes investis ont été le compte foncier, l'urbanisme commercial, l'agriculture, les risques littoraux et la préservation des champs captants.

Le département compte 3 plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) opposables (Communauté urbaine de Dunkerque, Métropole européenne de Lille, Communauté de communes du pays Solesmois). L'ensemble du département (à l'exception du Douaisis, de la Pévèle-Carembault et d'une partie du Cambrésis) est désormais concerné par des procédures d'élaboration ou de révision de PLUi. L'année 2018 a notamment été marquée par la production de l'avis de l'État relatif à l'arrêt de projet du PLU<sup>2</sup> de la MEL.

17 procédures communales ont fait l'objet d'un avis sur arrêt de projet. 20 % ont reçu un avis défavorable. Il est à noter qu'il a été décidé, au cours du dernier trimestre, de rendre des avis désormais "non-conclusifs", afin de mettre davantage en valeur les points que la collectivité doit prendre en compte.

### FOCUS

#### LA GESTION ET LA VALORISATION DES DONNÉES

L'année 2018 a été l'occasion d'élaborer l'atlas du département du Nord, appréhendé sous l'angle du développement durable. Il présente l'armature urbaine du département, les grands axes de mobilité, la structuration agricole, la politique de préservation des risques, la tension sur le parc de logements locatifs sociaux, etc.

En 2018, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a traité 45 dossiers dont 39 ont obtenu un accord, pour 108 774 m<sup>2</sup> de surface de vente autorisés, principalement, en extension des surfaces commerciales existantes. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2017 qui comptait 38 dossiers dont 34 qui ont obtenu un accord, pour 95 253 m<sup>2</sup> de surface de vente autorisés.

### ► L'accompagnement par les agences d'urbanisme et le paysagiste-conseil de l'État

3 conventions annuelles ont été signées avec les agences d'urbanisme du département pour une dotation 2018 de 314 217 €.

Le paysagiste-conseil de la DDTM a pu assister de nombreuses communes dans leur projet d'extension urbaine, telles que Auberchicourt, Hornaing ou Pecquencourt dans le bassin minier. Il a également apporté son expertise dans l'élaboration de notes d'enjeux paysagères pour les intercommunalités de la Pévèle-Carembault et des Hauts de Flandre. Par son approche paysagère, au caractère exploratoire et novateur, il accompagne les services de l'État et les collectivités dans la formulation d'un projet de territoire qui va au-delà des découpages administratifs. Au titre des projets d'aménagement, il est intervenu sur le projet d'extension du centre commercial Auchan de Petite-Fôret.

La DDTM a instruit :

- 415 demandes d'installation de dispositifs publicitaires
- 1 877 demandes d'autorisations d'urbanisme délivrées au nom de l'État.

La DDTM a procédé à la liquidation des taxes d'urbanisme afférentes à 12 000 autorisations délivrées dans le département.

Enfin, l'animation de la filière, les conseils et la veille juridique se sont poursuivis avec la diffusion d'outils d'aide à l'instruction.

Dans le domaine de la police de l'environnement, la DDTM réalise les contrôles de la publicité (enseigne, pré-enseigne et publicité), notamment dans des zones à enjeux (parc naturel régional notamment). Elle a réalisé 229 contrôles qui ont donné lieu à 129 procédures.

La DDTM contrôle le respect des réglementations. Dans le domaine de l'urbanisme, la DDTM a été saisie de 107 affaires dont la moitié émane des collectivités. En 2018, la DDTM a réalisé une quarantaine de contrôles sur le terrain donnant lieu à une vingtaine de procès-verbaux. Les éléments contrôlés peuvent être des constructions à usage d'habitation, à usage agricole ou commercial.

### ► Cœur de ville, un plan pour soutenir les villes de demain



Lancé par le ministère de la cohésion des territoires en décembre 2017, le plan national, de 5 milliards d'€ mobilisés sur 5 ans, « Action cœur de ville » vise à améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

222 villes moyennes réparties dans toutes les régions ont été retenues en mars 2018.

Atouts pour les territoires, les villes dites moyennes ont un rôle essentiel à jouer et constituent un moteur de développement. Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale, par exemple. L'État souhaite donc conforter le rôle des centres-villes et a pour priorité de leur donner les moyens d'asseoir leurs positions tout en tenant compte de leurs besoins réels, de leur dimension économique et commerciale, de l'espace public, de l'habitat, de la mobilité, de la culture ou encore du patrimoine.

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan « Action Cœur de ville » vise ainsi à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, ou encore à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.



## FOCUS

### DES VILLES LAURÉATES DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE » PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT

Pour le département, ce sont 5 communes qui ont été retenues dans ce plan de revitalisation : Cambrai, Douai, Dunkerque, Maubeuge, Valenciennes et Denain. L'État, les collectivités et les principaux acteurs de la redynamisation de ces villes lauréates ont signé les conventions qui vont permettre au programme de s'enclencher.



Le préfet du Nord avait appelé de ses vœux, à l'occasion du séminaire « Faire des cœurs de ville des territoires de demain et de l'innovation », organisé à Béthune en septembre 2018, la constitution d'un réseau des villes lauréates à l'échelle régionale, permettant l'échange sur les projets en cours, en y accueillant peut-être d'autres villes non bénéficiaires du programme mais qui pourront s'appuyer sur ces expériences pour se renouveler.

Les lignes directrices de ce plan sont donc fixées :

- favoriser la reconquête des cœurs de ville en renouvelant l'offre commerciale et en renforçant les équipements structurants
- favoriser la reconquête des cœurs de ville en renouvelant l'habitat, l'espace public et en repensant l'accessibilité.

## ■ Agir pour préserver l'environnement

### ► Préserver la ressource en eau potable

Par l'intensité des activités sur le territoire et l'importance de l'urbanisation, la ressource en eau po-

table, issue à 90 % des nappes souterraines, subit des pressions majeures industrielles, urbaines et agricoles et en termes de pollutions diffuses diverses (nitrates, produits phytosanitaires, pollutions historiques, chimiques, etc). La ressource en eau souterraine alimente 2 650 000 habitants, par 365 captages. Plus de 100 captages anciennement utilisés pour l'alimentation en eau potable ont dû être abandonnés, car trop pollués et/ou non-protégeables. Parmi les captages en service, 25 dans le département sont classés prioritaires au regard de la dégradation de l'eau, pour mettre en œuvre un plan d'action de restauration. Ils sont tous aujourd'hui engagés de façon volontaire dans une démarche globale de protection contre les pollutions diffuses.

Les services de l'État participent aux comités de pilotage, mis en place par les collectivités et chargés de définir les aires d'alimentation et d'élaborer des plans d'actions suite à la réalisation du diagnostic territorial multi-pressions. Ces plans d'actions visent à réduire les pollutions liées, entre autres, à l'utilisation de fertilisants et de pesticides, en zones agricoles et non agricoles.

En 2018, la DDTM a instruit le bilan du plan d'action des captages d'Houplin-Ancoisne et Emmerin.

L'année 2018 a été particulièrement marquée par la prise en compte déterminante dans l'avis de l'État sur le PLUi de la Métropole européenne de Lille (MEL) de l'aspect « préservation de la ressource en eau potable », ressource non renouvelable et déjà fragilisée. La situation hydrogéologique de ce secteur rend en effet la nappe extrêmement vulnérable à l'imperméabilisation. Cet enjeu a été reconnu comme majeur et a alimenté de nombreux échanges avec les services de la MEL, pour sa traduction concrète dans le document d'urbanisme.

## FOCUS

### LA DDTM CONTRÔLE LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS DANS LE DOMAINE DE L'EAU

La DDTM est intervenue sur 85 dossiers en 2018 (contrôle des travaux sur cours d'eau, des retournements de prairies, des prescriptions de dossiers loi sur l'eau, des forages, etc.) et a déclenché une vingtaine de procédures administratives.



## ► Concilier les usages pour la préservation des milieux

Les services de l'État accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), documents de planification qui fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Tout le département est couvert par des territoires de SAGE. Les services de l'État participent aux comités techniques et aux commissions locales de l'eau, en tant que garant de la conformité des SAGE au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), veillant à la bonne prise en compte des enjeux du territoire et à leur portée réglementaire. Trois SAGE (Delta de l'Aa, Scarpe aval, Lys) sont en révision. Trois sont en élaboration (Marque-Deûle, Escaut, Scarpe amont) et deux sont en cours de mise en œuvre (Sambre, Yser).

## FOCUS



### 2018, UNE NOUVELLE SITUATION DE SÉCHERESSE EXCEPTIONNELLE

L'est du département a été particulièrement impacté par le déficit des précipitations. Les nappes phréatiques et les cours d'eau se sont trouvés en situation d'étiage après des mois de mai et juin chauds et secs, créant de nouveau une inquiétude et une attention particulière pour garantir la fourniture en eau potable sur le département. Le déficit pluviométrique s'est poursuivi même en automne et en entrée d'hiver, avec des niveaux d'assecs inédits, et des impacts importants sur les milieux. En décembre, l'amorce de la recharge des nappes n'a pas encore débuté.

Le département a été placé en situation d'alerte pour les bassins de Scarpe amont-Sensée-Escaut, Scarpe aval et Marque-Deûle, par arrêté du 31 juillet au 31 décembre 2018.

Une concertation avec le monde de la chasse a été nécessaire, notamment dans l'Avesnois, pour limiter le remplissage des mares de hutte.

En parallèle, ont été revus en comité départemental de concertation sur les étiages sévères les niveaux de déclenchement des mesures de restriction dans le but de rendre le dispositif de « gestion de crise » plus efficace.

L'État participe aussi à la gestion durable du territoire, par la mise en œuvre de Natura 2000, la déclinaison de la trame verte et bleue, la mise en œuvre de la politique forestière, la mise en valeur des espaces naturels et ruraux.

En 2018, concernant le réseau des 17 sites Natura 2000 du département, les premiers documents d'objectifs du département en Avesnois et sur la plaine de la Scarpe sont en révision. Les démarches d'élaboration ou de mise en œuvre des documents d'objectifs sont actives sur l'ensemble des sites. Cinq comités de pilotage se sont tenus durant l'année, 8 contrats et 4 chartes ont pu être signés, concernant des propriétaires forestiers, des collectivités et des gestionnaires d'espaces naturels. Plus de 70 avis sur les études d'incidence ont été produits par la DDTM concernant des opérations d'urbanisme, des manifestations sportives et d'autres domaines variés comme les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), la loi sur l'eau, etc.

## FOCUS

### NATURA 2000

Afin de mieux faire connaître les sites Natura 2000 du département, et surtout la richesse écologique spécifique de ces habitats qui leur confère ce classement, la DDTM a conçu des documents pédagogiques largement diffusés auprès des partenaires et des élus concernés.



## ► La régulation des différents milieux et de leurs usages

### La gestion de la faune sauvage

La DDTM réglemente également la gestion de la faune sauvage et de la forêt. Outre les arrêtés annuels encadrant les activités de chasse et de pêche, l'activité cynégétique et de régulation de la faune sauvage reste particulièrement dense dans le département avec 113 arrêtés de plan de chasse et plus de 26 000 animaux nuisibles prélevés, 254 agréments de piégeage donnés. En 2018, 12 battues administratives ont été organisées.

D'autres actes concernant la régulation d'espèces exotiques envahissantes (bernaches du Canada, ouettes d'Égypte) ou autorisant des prélèvements d'espèces à titre scientifique ont également été pris.

### La gestion du milieu forestier

La DDTM alimente le réseau national de connaissance de la santé des forêts. Les relevés et observations réalisés ont mis en avant en 2018 les effets multiples des phénomènes de sécheresse. L'action de contrôle sur les plans de gestion s'est également poursuivie.

La DDTM instruit et liquide également des dossiers d'agroforesterie (13 en 2018) et de desserte forestière pour le compte du Conseil régional dans le cadre du programme de développement rural (PDR).

### Les associations œuvrant en faveur de l'environnement

L'année 2018 a été marquée par les demandes et renouvellement d'agréments et d'habilitations d'associations œuvrant en faveur de la protection de l'environnement dont le siège se situe dans le département. 7 agréments et 4 habilitations ont ainsi été instruits et délivrés.

### La police de l'eau

Pour veiller au respect de l'eau comme patrimoine de la Nation, le service de police de l'eau réglemente les installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent exercer des pressions sur les milieux. Ainsi dans le cadre de la police administrative exercée sous l'autorité du préfet, la DDTM a réceptionné près de 190 dossiers « loi sur l'eau » en 2018, ce qui correspond à un niveau d'activité ordinaire dans le département. 47 décisions ont été préparées et signées par le préfet.

### Les dérogations à l'interdiction de la destruction d'espèces protégées

L'instruction des demandes de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées est désormais incluse dans la demande d'autorisation

environnementale quand cette procédure est mise en place. Au total, 13 dérogations à cette interdiction ont été accordées en 2018, incluses ou non dans des autorisations environnementales et 2 contrôles ont été réalisés. L'activité « avis » sur ce sujet a fortement progressé avec 73 dossiers examinés sur ce volet durant l'année, dans le cadre de différentes procédures ou préparation d'opérations.

### Le fonctionnement des agglomérations d'assainissement

La directive « eaux résiduaires urbaines », la forte artificialisation du département et des réseaux d'assainissement principalement unitaires, rendent cruciale la question de la gestion des eaux pluviales. Une nouvelle instruction de 2015 donne un cadrage précis permettant à l'État de renforcer le contrôle du fonctionnement des réseaux. Sur les 191 agglomérations d'assainissement qui ont été vérifiées en 2018 avec l'appui de l'agence de l'eau, 30 ont été déclarées non-conformes, pour problème de réseaux, de performance des équipements ou d'insuffisance d'auto-surveillance des stations.

En 2018, suite à l'identification de 6 agglomérations du département dans un pré-contentieux européen, un suivi particulier a été mis en place avec les maîtres d'ouvrage concernés, afin de s'assurer que les démarches nécessaires à la remise en conformité soient conduites. Cela vient compléter le suivi déjà mis en place pour 20 autres agglomérations d'assainissement sur le critère du temps de pluie : la police de l'eau s'assure que les maîtres d'ouvrages établissent un diagnostic des dysfonctionnements à l'origine des rejets non conformes, et mettent en place un plan d'actions adéquat pour les supprimer.

## Accompagner les collectivités pour favoriser le développement durable

Le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), géré par la DDTM, est un outil destiné aux collectivités locales, maires et présidents d'intercommunalité, pour les aider à piloter leurs services, suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre et comparer leurs performances. C'est aussi un site internet grand public permettant une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service rendu. Le Nord remplit les indicateurs de façon exhaustive et, de ce fait, valorise et diffuse les données publiées et leur synthèse. Cet observatoire est une base de connaissances précieuses pour la prise de compétence eau et assainissement par les EPCI, prévue par la loi NOTRe

et pour l'établissement de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE).

La DDTM assure également l'accompagnement et le suivi des agglomérations qui ont l'obligation de réaliser des cartes de bruit stratégiques et les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) correspondants.

La DDTM, accompagne les collectivités territoriales pour faciliter la prise de compétences créée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM »), relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). Des réunions avec la MEL, la CAD, les parcs naturels régionaux (PNR) et différents syndicats de cours d'eau ont eu lieu au cours de l'année pour avancer dans cette structuration.

« Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles »

## La compétence GEMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



L'expérience en région Nord-Pas-de-Calais illustre à nos dépens que la prévention des inondations et des submersions marines suppose de mettre en œuvre des programmes intégrés, couvrant aussi bien la gestion des ouvrages hydrauliques que la maîtrise de l'urbanisation dans les zones exposées et la gestion équilibrée des milieux aquatiques.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modernise la gouvernance en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations sur le territoire, afin de favoriser une vision stratégique et partagée à l'échelle des bassins versants, voire à une plus grande échelle.

**DIREA Nord-Pas-de-Calais**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

**PRÉFET DE BASSE-NORMANDIE**

### FOCUS

#### L'ÉVALUATION DES CHARTES DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

L'année 2018 a été marquée par les conférences des signataires des chartes des deux parcs naturels régionaux du département, l'Avesnois puis Scarpe-Escout.

## SIGNATURE DU CTE À L'ÉCOMUSÉE DE FOURMIES

Le 7 novembre, Sébastien LECORNU, ministre chargé des collectivités territoriales auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, est venu signer le contrat de transition écologique (CTE).

Pendant plusieurs mois, l'élaboration du CTE a fait l'objet d'un important accompagnement de l'État auprès des collectivités et donné lieu à une véritable dynamique de coopération à l'échelle du territoire.

Les acteurs locaux ont ainsi été pleinement mobilisés par des assises territoriales qui ont regroupé chefs d'entreprises, agriculteurs, maires et associations sur quatre thématiques : agriculture durable, développement économique, emploi et social, aménagement du territoire.

Les collectivités, au travers de ce contrat, vont pouvoir rassembler les initiatives publiques et privées, coordonner les énergies et les moyens, pour accompagner et accélérer des projets concrets de transition écologique sur le territoire de la Sambre-Avesnois.

Le CTE constitue un des vecteurs de la mise en œuvre d'actions ciblées, au nombre de 54, en particulier s'agissant des actions de mobilité durable, de la création de tiers-lieu numérique, de 3ème révolution industrielle (TRI) et d'agriculture durable.



## Soutenir l'agriculture et préserver les milieux agricoles et naturels

### ► La politique agricole commune

Un peu plus de 5 000 exploitants agricoles ont perçu l'acompte des aides PAC surfaciques du fonds européen agricole de garantie (FEAGA), dès le 15 octobre. Le solde a été versé en décembre pour un montant proche des 100 M d'€. Ces aides relevant du premier pilier de la PAC sont sollicitées par 5 300 exploitations dont la taille moyenne est de 57 hectares. Le nombre d'actifs s'élève à environ 8 000 dont 2 100 sont éleveurs de vaches allaitantes et/ou de vaches laitières.

### La DDTM instruit les aides PAC qui ont comme principales composantes :

- le paiement de base (38,310 M€) ;
- le paiement redistributif qui a pour objectif de valoriser les productions à forte valeur ajoutée, ou génératrices d'emploi, sur de petites exploitations et représente un peu plus de 11 M€ payés aux agriculteurs ;
- le verdissement pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement, a permis de verser plus de 31 M€ ;
- les aides aux jeunes agriculteurs, 833 000 €.

### Pour la programmation du règlement de développement rural 3 (RDR3) (fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER) :

- les aides payées au titre des mesures agro-environnementales représentent 1,130 M d'€ ;
- les aides versées pour l'incitation à la conversion à l'agriculture biologique et au maintien des exploitations Bio s'élèvent à 518 000 d'€.

### Les prairies permanentes 87 300 ha, qui représentent plus de 24 % de la surface agricole utile (SAU) du Nord (362 314 ha), sont porteuses de nombreux enjeux agricoles dont :

- la production fourragère nécessaire à l'alimentation du cheptel,
- l'économie des systèmes d'élevage,
- des impacts environnementaux positifs et reconnus sur la qualité de l'eau, la biodiversité et les paysages.

Ainsi, le maintien des surfaces en prairies permanentes conditionne le versement d'une partie des aides PAC : le verdissement.

Chaque région a une obligation de respecter un ratio inférieur à 5 % de maintien de ces surfaces en herbe. Entre 2,5 % et 5 % le retournement des prairies est soumis à autorisation. En Hauts-de-France, ce ratio est fortement dégradé il était en 2018 de 4,20 % contre 4,68 % en 2017.

### Les autres fonds européens (FEADER)

En 2018, la DDTM a instruit 55 dossiers d'installation qui ont reçu une aide moyenne de 24 820 €, cofinancée à hauteur de 80 % (1 092 000 €) FEADER et de 20 % État (273 000 €).

#### FOCUS

### LA SÉCHERESSE A AFFECTÉ SENSIBLEMENT TOUTES LES CULTURES

Malgré un début d'année 2018 plutôt pluvieux, les mois suivants sont caractérisés par un déficit hydrique important. De très nombreuses cultures (colza, protéagineux, pommes de terre et cultures fourragères) ont été affectées. La bonne qualité des récoltes ne compense pas la perte de rendement. Les éleveurs ont sollicité les services de l'État pour engager une procédure de calamités agricoles.

La zone fourragère 2 207 qui couvre le sud de l'Avesnois bénéficiera de cette procédure. Les agriculteurs du Nord bénéficieront d'un abattement de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).



#### FOCUS

### LA DDTM CONTRÔLE LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS DANS LE DOMAINE DE LA CONDITIONNALITÉ

La DDTM pilote la mission de coordination des contrôles agricoles pour le compte de différents services ou opérateurs (DDPP, ASP, DRAAF).

En 2018, la DDTM a assuré la coordination du contrôle de 329 exploitations agricoles et a réalisé, elle-même, une cinquantaine de contrôle environnement dont l'objectif est de protéger la ressource en eau et la biodiversité.

#### FOCUS

### UNE ÉCOUTE ATTENTIVE AUX PRÉOCCUPATIONS DE LA PROFESSION AGRICOLE EN AVESNOIS

Compte tenu de la spécificité rurale et agricole de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, la problématique des agriculteurs en difficulté a abouti à organiser, depuis février 2016, des rencontres en moyenne bimensuelles, avec tous les acteurs concernés (MSA, organisations agricoles, chambre d'agriculture, banques...), sous l'égide du sous-préfet et selon des thématiques qui émergent au cours des rencontres, en fonction de l'actualité et des préoccupations de la profession. Très appréciées, du fait de la relation de confiance qui s'est nouée, le sous-préfet réunit de manière régulière les représentants du monde agricole sur les différents sujets d'actualité. En 2018, la vigilance s'est portée sur certains sujets majeurs, tels que la sécheresse qui a affecté sensiblement toutes les cultures en 2018 (après celle de 2017), la tuberculose bovine, le retournement des prairies et l'arrachage de haies, les suivis de fin de paiement des aides PAC, en lien avec la DDTM. Enfin, dans l'optique d'entendre la souffrance et/ou les difficultés des agriculteurs et de leur venir en aide, le réseau « Sentinelles » créé en 2018 par la MSA se révélant efficace, se poursuivra en 2019.

### ► La préservation des milieux agricoles et naturels

Sous l'autorité de gestion des fonds FEADER, le Conseil régional des Hauts-de-France, le service de la DDTM en charge de l'agriculture, a réceptionné au titre de l'appel à projet 2018, 108 dossiers de demandes d'aides à la modernisation de l'exploitation agricole. 87 % sont éligibles pour un peu moins de 3,8 M d'€. Le montant moyen de subvention par dossier s'élève à 41 000 €.

Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), du 29 juin 2016, génère un nombre important de dossiers de transfert de foncier, cessions, reprises ou agrandissements.

En 2018, 552 dossiers ont été instruits et soumis à l'avis de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), représentant 440 dossiers ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un refus d'exploiter.

Le foncier représente un enjeu majeur dans le département. En dépit des crises agricoles, les vocations pour s'installer en production laitière comme en grandes cultures ne manquent pas. Sans cette procédure, l'installation hors cadre familial relève presque de l'impossible.

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a instruit 62 dossiers soit une augmentation de l'activité de 32 % par rapport à 2017. Elle a rendu son avis sur 33 permis de construire, qu'il s'agisse de constructions situées hors de la partie actuellement urbanisée pour les communes soumises au règlement national d'urbanisme (RNU), ou de changements de destination de bâtiments à vocation agricole pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Elle a examiné 25 documents d'urbanisme pour le département.

Enfin, la CDPENAF a examiné les premières études préalables agricoles issues du dispositif de compensation collective agricole pour le département. 4 dossiers ont ainsi été examinés et les avis rendus ont été mis en ligne sur <http://www.nord.gouv.fr/>.

Parallèlement, un arrêté abaissant le seuil départemental à 3 hectares pour la surface prélevée de manière définitive pour les projets soumis à étude préalable agricole a été pris le 26 juillet 2018.

### ► La filière pêche

La délégation à la mer et au littoral (DML) de la DDTM a en charge la coordination des moyens de contrôle sur la filière pêche à terre, dans le ressort du département du Nord. Dans ce cadre, elle a effectué 200 contrôles en 2018, établi 10 procès-verbaux et adressés 16 avertissements aux opérateurs. Les manquements portent principalement sur des défauts à la réglementation en matière d'information due aux consommateurs et sur l'origine du produit de la pêche.



En matière de police des pêches en mer, la DDTM a assuré, au large du département et à la débarque, 26 contrôles sur des navires de pêche professionnelle, dont un a conduit au déroutement d'un navire néerlandais le « GRIETJE GEERTUIDA ARM 14 » équipé de chaluts électriques aux maillages non-conformes à la réglementation. Des poursuites ont été engagées devant le juge judiciaire, pour des infractions aux dispositions du code rural et de la pêche maritime. Le montant du cautionnement a été fixé à 36 700 €.

Cette année 560 tonnes de produits de la mer ont été débarquées à la criée de Dunkerque, dont 320 tonnes de soles. Les cultures marines ont fait l'objet d'une surveillance active en raison de possibles alertes sanitaires. Les contrôles portent sur la traçabilité des lots de moules élevées sur filière en mer, qui sont commercialisées dans le département par deux producteurs basés à Dunkerque. Environ 500 tonnes ont été produites en 2018. Un projet d'expérimentation d'élevage d'huîtres au large de Zuydcoote est à l'étude.

Des actions de contrôles ont été menées auprès des usagers de la mer et pêcheurs de loisirs tout au long de l'année. La préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sont des enjeux importants, notamment dans une zone Natura 2000 en mer (sites des bancs de Flandres et de la dune de la plaine maritime flamande). L'équipe de contrôle de la DML a réalisé 62 contrôles en matière de pêche de loisirs et de protection de l'environnement marin, aussi bien en mer que sur l'estran. La lutte contre le braconnage reste une priorité et il s'agit également de faire respecter la réglementation sur les tailles minimales des captures et de protéger les espèces menacées, telle que le bar.

## ■ Développer les infrastructures de transports terrestres et maritimes

### ► Le réseau routier

L'un des principaux projets du pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, signé le 7 novembre 2018, portait sur le désenclavement physique du sud du département du Nord par la mise en 2X2 voies de la RN2, attendue de longue date. Cet aménagement de l'axe historique nord-sud Belgique-Paris, provenant de Mons et traversant l'Avesnois, puis la Thiérache par Vervins, avant de gagner Laon, Soissons et Paris, va permettre de poursuivre le désenclavement des 2 arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe et de Vervins par le raccordement à Maubeuge à la liaison est-ouest que constitue la RD649 (Jeumont-Maubeuge-Valenciennes), le contournement actuellement très problématique de la ville d'Avesnes-sur-Helpe.

### ► L'accompagnement des activités fluviales et des projets maritimes

En 2018, la DDTM assure la délivrance des permis de conduire plaisance pour les bateaux à moteur pour les départements de l'Aisne, de l'Oise, des Ardennes, de la Marne et du Nord. Cela a représenté 1 132 permis délivrés par le pôle navigation intérieure (dont 293 pour les eaux intérieures et 839 pour l'option côtière).

et 2 162 par le pôle mer et littoral. Le taux de réussite est proche de 90 %.

Par ailleurs, 734 bateaux de plaisance ont fait l'objet d'une demande d'immatriculation maritime et 177 dossiers d'enregistrement de bateaux de plaisance en navigation intérieure ont été traités.

La DDTM assure l'instruction en matière de sécurité de la navigation pour les départements de l'Aisne, des Ardennes, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Il a ainsi été délivré ou renouvelé 260 titres de navigation et 86 demandes d'immatriculation de bateaux de commerce.

La DDTM, pour permettre la réalisation de travaux aux abords de la voie d'eau nécessitant une modification de la circulation ou un arrêt de la navigation, a pris 72 décisions portant modification à la navigation et a accompagné 52 communes ou associations du département du Nord dans leurs démarches administratives de demande d'autorisation d'organisation de manifestations nautiques sur le domaine public fluvial, tout en veillant à leur sécurité et à celle des usagers.

Périodiquement, la DDTM anime et coordonne avec les forces de l'ordre, les gestionnaires (VNF en premier lieu) et les collectivités concernées des procédures complexes visant à déplacer ou retirer de la voie d'eau des bateaux abandonnés ou présentant un danger pour les usagers avec parfois une composante sociale lourde.

Au second semestre, la volonté de la MEL de définir un nouvel aménagement de la gare d'eau de Lomme (les Bois-Blancs) a nécessité l'élaboration concertée d'une solution administrative afin de libérer l'ensemble des emplacements occupés par les bateaux-logements durant la période des travaux.

Les demandes d'occupation temporaire sur le domaine public maritime s'effectuent dans un environnement particulier, compte tenu de la zone Natura 2000 en mer, celle des « Bancs des Flandres » qui recouvre une grande partie de l'espace maritime au large du département du Nord.

Les projets d'autorisation sont soumis à étude d'incidence. Les demandes adressées à la DDTM sont nombreuses du fait de l'intérêt suscité par le projet d'implantation d'un parc éolien en mer, au large de Dunkerque. Ils peuvent concerner la pose de bouée courantomètre ou de balises du suivi acoustique des cétacés.

De nouveaux dossiers techniques sont en cours d'instruction, et concernent la pose de câbles électriques sous marin entre la France et l'Angleterre (projet Gridlink), ou l'implantation d'antennes radio-électriques au large de nos côtes (projet Manche Vagues). Des projets d'ouvrages ou d'aménagements portuaires, tels que des émissaires ou allongements de quais, ont également nécessité l'organisation de commissions nautiques locales cette année.

---

## ■ La préservation du patrimoine historique du territoire

---

L'année 2018 a été marquée par de nombreuses opérations de restauration sur des monuments historiques publics et privés (chapelle de Notre-Dame des Anges à Tourcoing, églises de Roubaix, hôtel de ville de Douai, beffroi de Bergues et théâtre de Denain). De nouvelles actions ont été envisagées avec l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL) et une convention d'objectif a été signée dans le cadre de la mise en place de l'union régionale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Le Conseil régional de l'Ordre des architectes (CROA) a par ailleurs été incité à prendre part à l'organisation de LILLE Design. Les architectes des bâtiments de France ont participé avec les autres services de l'État aux projets des 22 communes retenues dans le programme « Action Cœur de Ville ». Des actions de valorisation de l'architecture ont été soutenues comme l'accompagnement des Journées nationales de l'architecture ou la visite de la Villa Neutra à Croix.

L'accompagnement des projets de rénovation/extension de musées a nécessité un investissement fort (Avesnois, Caudry, Dunkerque, Cambrai) ou de projets de réserves mutualisées (Porte du Hainaut, Dunkerque). En octobre, les musées de Cambrai et de Roubaix (La Piscine) ont ré-ouvert leurs portes après un temps de fermeture pour travaux. Les expositions du LAM de Villeneuve d'Ascq (Nicolas Schöffer, rétrospective) et du musée départemental de Flandre à Cassel (Entre Rubens et Van Dyck, Gaspar De Crayer) ont reçu le label « Exposition d'intérêt national » et le Palais des Beaux-Arts de Lille a reçu un premier prix « Osez les musées ».

Parmi les découvertes archéologiques importantes de 2018, on peut citer une sépulture dite « en hypogée » avec deux tombes exceptionnelles associées à deux bâtiments, dont un mausolée et un petit édicule de type temple ou chapelle, qui ont été mis au jour dans le cadre des fouilles de la Base aérienne 103 à Cambrai.

# UN ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE



## ■ Accompagner et dynamiser l'emploi en période de crise

### ► Faciliter et promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes

La mobilité internationale est un catalyseur de développement personnel et professionnel. Outil d'insertion sociale ou étape d'un parcours professionnel, elle peut permettre d'avoir une expérience émancipatrice et citoyenne.

Dans ce cadre, la plateforme régionale de mobilité « Ready to Move », portée par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Hauts-de-France, financée par les services de l'État, regroupe tous les acteurs de la mobilité.

Elle articule son action autour de trois axes : l'information des jeunes, l'accompagnement des porteurs de projets et la formation des professionnels. L'objectif est d'accroître le nombre de jeunes effectuant une mobilité avec une attention particulière aux jeunes ayant le moins d'opportunités.

Ainsi, ce sont 86 jeunes résidant dans le département du Nord qui ont effectué une mission dans le cadre du service civique à l'international en 2018.

L'action de la plateforme de mobilité dans le département du Nord s'organise autour de :

- 19 points de premier accueil pour orienter les jeunes et les professionnels sur les dispositifs de mobilité ;
- 2 points relais qui organisent des réunions d'information.

### FOCUS

#### SUR LA SOUS-PRÉFECTURE D'AVESNES-SUR-HELPE

Sur le volet emploi, formation, insertion professionnelle, 10 réunions du service public pour l'emploi local, l'orientation et la formation (SPELOF) se sont tenues, réunissant tous les partenaires locaux, selon le principe d'une co-présidence État / Région, assurant le suivi des politiques de l'emploi et de la formation à l'échelon local, et permettant aux acteurs de développer leurs synergies. Ainsi, la réorientation affirmée vers le développement économique du territoire, partant des besoins de ses acteurs économiques, notamment vers les métiers en tension, a-t-elle été accentuée pour mobiliser les partenaires du service public pour l'emploi local (SPEL) et garantir la réactivité de chacun.

Des chefs d'entreprise y sont conviés, afin de faire part de leurs difficultés de recrutement et d'y pallier (dans l'esprit de la mission Lamblin). Une bourse à l'emploi de haut niveau a ainsi été mise en place, visant à récolter directement auprès des employeurs du bassin les offres d'emploi sur lesquelles ils peinent à recruter et à en assurer la diffusion signalée auprès des membres du SPELOF qui sont en lien direct avec les publics en recherche d'emploi. Des SPELOF(s) spécifiques aux différentes filières (automobile, métallurgie, agroalimentaire, BTP, hôtellerie/café/restaurant) ont également été organisés dans le même objectif.

Enfin, d'autres actions ont également été menées telles que les Success Story, le concours « métiers » ou encore la valorisation de l'emploi agricole par le dispositif « l'agriculture recrute ».

## SUR LA SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI

Au 31 décembre 2018, le Cambrésis compte 18 250 demandeurs d'emploi, affichant ainsi un taux de chômage de 11,8 %, soit une baisse de 0,3 point par rapport à l'an dernier pour la même période, mais toujours plus élevé que la moyenne nationale à 8,8 %, soit un écart prononcé de 3,1 points. Parmi les demandeurs d'emploi, une catégorie ne cesse d'augmenter : les seniors (+4,8%) alors que leur augmentation est moins prononcée en région avec 2,5 %.

Par ailleurs, la proportion des demandeurs d'emploi de plus de 1 an s'accroît fortement avec +9,3 % et pour les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de plus de 2 ans on enregistre une évolution de +8,3 %, alors que la tendance est moins prononcée dans le département (DEFM +1 an = 8,6 % - DEFM + 2 ans = 6,3 %) ou encore sur le plan régional (DEFM +1 an = 6,3 % - DEFM + 2 ans = 5,1 %). On observe cependant une belle diminution du nombre des jeunes demandeurs d'emploi avec -4,5 %, avec une tendance plus contrastée au plan départemental, -1,8% ou régional, -2,6%.

Les bénéficiaires du dispositif « garanties jeunes », en forte progression depuis son instauration passant de 105 en décembre 2015 à 394 en décembre 2016, ont connu un léger recul en 2017 en 2018 avec 350 entrées et 100 % de l'objectif, pour cette dernière année.

L'apprentissage est en légère progression (+1,2%) avec 596 contrats signés, le secteur public se distinguant par une augmentation de 33,3 %.

## ► Favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) mobilise toutes les opportunités permettant aux publics les plus vulnérables de développer leurs compétences et d'accéder à l'emploi. En 2018, 12 683 parcours emploi compétences (PEC) ont été signés, dont 73,8 % par des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle emploi contre 67,3 % en France métropolitaine.

En région, 468 structures de l'insertion par l'activité économique emploient au quotidien 10 343 équivalents temps plein, soutenus par une aide publique conséquente de 137,2 millions d'euros. Depuis le 1er avril 2018, 1 313 emplois francs ont été proposés aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville situés sur le périmètre la Métropole européenne de Lille.

Lancée le 16 juillet, l'expérimentation en faveur du repérage des « invisibles » a identifié 12 projets sur le bassin minier, l'Avesnois et la Thiérache pour un montant de 842 000 euros. Les négociations relatives au Pacte régional pour l'investissement dans les compétences ont été lancées en 2018 par l'État et le Conseil régional, en lien avec le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, afin de prioriser les actions en faveur de la transformation des compétences (1,5 milliard d'euros entre 2019 et 2022). Le Pacte s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, dont quatre appels à projets ont été lancés en 2018 (programmes 10 Kvert et 10 Knun, démarches prospectives compétences, préparations collectives opérationnelles à l'emploi).



## UNE NOUVELLE APPROCHE ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Le programme « 10 Kvert » a été lancé le 14 mai 2018 dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences. Pôle emploi a cofinancé 10 000 préparations opérationnelles aux emplois de la transition écologique. La formation des salariés en insertion par l'activité économique a été intensifiée, notamment dans le recyclage, l'économie circulaire et les ressourceries. En lien avec les organisations professionnelles, des analyses ont été menées afin d'identifier les nouveaux besoins et les compétences attendues dans le bâtiment, les travaux publics, la logistique, la valorisation des déchets, le recyclage...

La DIRECCTE a participé activement au plan en faveur des véhicules diesel lancé début 2018.

L'industrie automobile fait face à un déclin inéluctable des ventes de véhicules particuliers dotés de motorisations diesels en raison de la réduction des avantages financiers, des restrictions de circulation et du scandale des moteurs truqués (« dieselgate »). En 2018, les immatriculations de véhicules neufs dotés de ce type de motorisation n'ont représenté que 39 % du marché français contre 47 % en 2017. Afin d'anticiper les conséquences économiques, industrielles et sociales, le ministère de l'économie et des finances a annoncé plusieurs mesures de soutien (soutien financier à l'innovation, apport en capital, conseil relatif à la stratégie industrielle, engagement de développement de l'emploi et des compétences) et instauré un dispositif de recueil d'informations. Dans ce cadre, la DIRECCTE a assuré les visites de plusieurs établissements vulnérables localisés dans la région, équipementiers et sous-traitants, afin d'anticiper les difficultés annoncées et promouvoir le soutien public existant.

Afin d'éviter les licenciements économiques en cas de ralentissement de l'activité, la DIRECCTE a proposé aux entreprises le financement différentiel de l'activité partielle pour 9 millions d'heures autorisées au bénéfice de 28 700 salariés, hors industrie automobile. Fin 2018, 112 dossiers étaient suivis par les commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises accompagnant les entreprises dans la recherche de solutions préservant l'outil de production, les emplois et les savoir-faire.

La DIRECCTE a également mené 143 médiations contribuant à la résolution de litiges contractuels entre entreprises ou entre une entreprise et un acheteur public, en hausse de +38 % sur un an. Lorsque les licenciements n'ont pu être évités, elle a accompagné 52 plans de sauvegarde de l'emploi portant sur 2 904 ruptures de contrat, en baisse de -8,2 % par rapport à 2017.

La DIRECCTE concourt à l'effectivité du droit par des visites de contrôle, des actions partenariales, des missions de conciliation dans les conflits collectifs et l'information des usagers. En 2018, plus de 11 000 actions de contrôle ont été menées, dont deux journées particulières dédiées au BTP et deux journées consacrées spécifiquement aux prestations de services internationales. En 2018, 30 000 déclarations de détachement ont été enregistrées en Hauts-de-France pour 65 000 salariés, soit une hausse de +17,6 % par an, employés principalement dans l'industrie (37 %) et la construction (20 %).

La mobilisation en faveur de l'égalité professionnelle s'est renforcée avec 260 interventions portant notamment sur le contrôle de la conformité des accords, en hausse de +98,5 % depuis 2017. Une régulation a également été exercée pour assurer un cadre dynamique de développement économique en traquant les pratiques anti-concurrentielles et/ou vérifiant l'équilibre des relations clients-fournisseurs.

### ► Action interministérielle menée en 2018 : pacte régional pour l'investissement dans les compétences

Dans le cadre du plan d'investissements dans les compétences, l'État s'engage en faveur de la formation professionnelle par des actions formalisées dans les pactes 2019-2022 co-signés État/Région. En juillet 2018, la DIRECCTE et le Conseil régional ont lancé la co-construction de ce projet ambitieux permettant de répondre aux orientations nationales, aux besoins des territoires et aux priorités de l'État en région :

- mener prioritairement des actions en faveur des publics de bas niveaux de qualification et des personnes en situation de handicap ;
- prendre en compte les territoires fragilisés notamment la Thiérache, l'Avesnois, le bassin minier et les quartiers politique Ville et les zones rurales fragilisées ;
- cibler les besoins des entreprises des filières stratégiques régionales (construction, automobile, ferroviaire, agroalimentaire, maritime, etc.) et l'accompagnement des mutations économiques liées à la transition numérique et écologique.

La DIRECCTE et le Conseil régional ont assuré une consultation large des acteurs économiques, représentés notamment au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle. Les réflexions ont été enrichies par les contributions État formulées au sein d'un groupe projet pluriel piloté par la DIRECCTE et associant outre ses services, Pôle emploi, la DRJSCS, la DRAAF, la DREAL et le Rectorat.

Le document confirme une gouvernance du pacte installée au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, s'appuyant sur les services publics d'emploi locaux pour mobiliser les acteurs territoriaux et assurer la remontée des besoins en compétences des territoires.

Entre 2019 et 2022, la contribution de l'État s'additionne à l'investissement du Conseil régional pour la mobilisation d'1,5 milliard d'euros en faveur de la transformation des compétences. Chaque année, 22 000 parcours supplémentaires seront financés par cet investissement sans précédent de l'État en faveur de la formation.

## FOCUS

### SUR LA SOUS-PRÉFECTURE DE DOUAI

Les SPELOF se sont réunis à six reprises en formation plénière au cours de l'année 2018.

Dans ce cadre, une étude a notamment été menée auprès des entreprises du Douaisis de moins de 50 salariés afin d'identifier les besoins en formation et les freins à l'embauche. Les conclusions de cette enquête vont permettre de réorienter les travaux des groupes de travail en prenant notamment en compte la place prépondérante des contrats intérimaires ou les difficultés d'embauche liées au savoir-être.

598 entrées en parcours emploi compétences ont été comptabilisées soit 76 % de l'objectif assigné mais relevé pour tenir compte des spécificités du bassin minier. 538 entrées en Garanties Jeunes ont également été constatées (dépassement de 5 % de l'objectif annuel et seconde meilleure performance du département dans le déploiement de ce dispositif).

## ► Accompagner les entreprises en mutation

**Les objectifs et la conduite de l'action publique en région réinventés**

La DIRECCTE a contribué à développer un soutien public décloisonné en faveur des entreprises par l'application du dispositif Réso, désormais intitulé « Place des entreprises ». Un outil de mise en relation a été développé afin d'identifier, dans un carnet d'adresses dédié, un contact expert au sein de l'administration et des opérateurs publics capable d'assister l'entreprise dans sa démarche et mieux mobiliser les aides et l'accompagnement des organismes publics. Cette mutualisation des moyens et des offres de services favorise l'appui aux entreprises plus productives et des dispositifs d'aide qui trouvent mieux leur public. De nombreux organismes publics sont engagés dans cette dynamique de détection et de partage des besoins (Pôle emploi, DIRECCTE, Missions locales, Chambre des métiers et de l'artisanat, Chambre de commerce et d'industrie, Agence de développement économique, intercommunalités...).

La simplification de la relation avec les usagers a été favorisée par la mise en place d'un numéro unique pour les renseignements en droit du travail à compter du 9 juillet 2018. Les salariés et les employeurs du secteur privé (en particulier de TPE-PME) ont bénéficié d'informations juridiques générales relatives au code du travail, aux conventions collectives et à la jurisprudence sociale dans une démarche simplifiée connectant les 17 sites de la DIRECCTE implantés localement.

Un nombre conséquent d'institutions participe désormais au projet, toutes engagées par une volonté d'innovation du service aux entreprises : AGEFIPH, AGEFOS, Agences de développement, Agro-sphère, APEC, Association des commerçants, Banque de France, BGE, BPI France, Business France, Cap emploi, CCI, Chambre d'agriculture, CMA, Conseil régional, Départements de la Somme, du Nord, du Pas-de-Calais, DIRECCTE, Douanes, DRFIP, EPIDE, FAF TT, GEIQ, GRETA, intercommunalités, Maison de l'emploi, médiateur des entreprises, Missions locales, NFID, OPCALIA, PLIE, Pôle emploi, préfectures, Proch'emploi, Réseau Initiative, SGAR, UIMM, Universités, URSSAF.

En 2018, plus de 660 besoins d'entreprises ont été accompagnés ou sont en cours d'accompagnement pour 430 établissements. Cette réussite a été portée par les 700 conseillers visiteurs de terrain et les 350 référents porteurs d'aides engagés sur la plateforme « Place des entreprises ».

## ► Soutenir les acteurs économiques

Dans le prolongement de la consultation lancée par le ministre de l'action et des comptes publics concernant la nouvelle relation de confiance entre les entreprises et l'administration fiscale, la direction régionale des finances publiques et la Chambre

de commerce et d'industrie régionale (CCI-R) ont convenu d'engager un partenariat permettant de décliner au plan local un nouveau mode de relation entre l'administration fiscale et les entreprises.

La DRFiP anime la commission des chefs de services financiers (CCSF) et participe au comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI). Ces instances visent à accompagner les entreprises qui en font la demande, en élaborant et mettant en œuvre des solutions favorisant leur pérennité et leur développement.

Au titre de 2018, la CCSF a accordé 144 plans concernant 8 669 emplois.

La DRFiP a également participé au dispositif mis en place au niveau départemental pour accompagner des entreprises touchées par le mouvement des « gilets jaunes ».

### ► **L'appui aux territoires et l'emploi par les conventions de revitalisation et les plans de sauvegarde de l'emploi**

Il s'agit de mieux connecter les territoires. Sous l'égide du préfet de région, la DIRECCTE a mené une politique d'emploi différenciée en concentrant ses efforts sur les territoires les plus fragiles faisant l'objet d'une contractualisation avec les acteurs institutionnels et politiques.

Sur le bassin minier, 3,8 millions d'euros ont permis de diversifier l'offre d'insertion par l'activité économique, en complément des 32 millions d'euros engagés par l'État au bénéfice des structures existantes. Plus de 3 000 résidents ont signé un parcours emploi compétences à taux préférentiel pour un montant d'1 million d'euros. L'expérimentation « à la rencontre des invisibles pour garantir leur inclusion » a bénéficié à 377 personnes repérées par les services publics pour une orientation adaptée et une information sur leurs droits.

## ■ **La politique du logement**

### ► **Lutter contre l'habitat indigne et développer une offre de logements accessibles**

La lutte contre le logement insalubre a ainsi pour objet de protéger les occupants des risques pour leur santé que l'état de l'habitation leur fait courir. Il s'agit pour le préfet, via notamment la procédure de déclaration d'insalubrité visée à l'article L. 1331-26 du code de la santé publique (CSP), de prescrire

des travaux ou de prononcer une interdiction définitive d'habiter. De manière préventive, sur les cas moins graves, l'agence régionale de santé (ARS) accompagne les maires dans l'application des dispositions du règlement sanitaire départemental (RSD) afin de faire respecter les règles en matière d'hygiène et d'habitabilité des logements.

En 2018, l'ARS a diligencé 184 inspections (177 réalisées) sur des logements potentiellement insalubres. Ces contrôles ont abouti en 2018 à :

- 181 arrêtés préfectoraux d'insalubrité (67 à l'initiative des SCHS) dont 113 ont fait l'objet d'une procédure spécifique d'urgence au regard de l'imminence des dangers constatés (article L1331-26-1 du CSP),
- 78 arrêtés préfectoraux d'urgence sur des situations de dangers ponctuels (article L1311-4 du CSP) en lien avec les communes (44 à l'initiative des SCHS),
- la rédaction de 37 rapports de visite transmis aux communes pour application du RSD.

Comme en 2017, l'année 2018 a été marquée par de nombreux signalements concernant des propriétaires occupants cumulant les difficultés (désordres du bâti, situations d'incurie et/ou de syndrome de Diogène, situations administratives complexes). Ces situations ont conduit à des mises en sécurité (débaras, arrêtés d'insalubrité, évacuations) accompagnées de la recherche d'un accompagnement social adapté.

Enfin, 116 situations de logements reconnus insalubres ont pu être levées en 2018 suite à un contrôle de l'ARS (64) et des SCHS (52).

Le département du Nord est aussi particulièrement marqué par la survenue d'intoxications au monoxyde de carbone liée à des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude (62 signalements en 2018). Au quotidien l'ARS s'attache à prévenir tout risque de récurrence en déclenchant les mesures de gestion à chaque signalement porté à sa connaissance par le SDIS ou les services d'urgence des hôpitaux.

En 2018, l'État et les 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) délégataires des aides à la pierre ont bénéficié d'une dotation de 10,3 M d'€ du fonds national des aides à la pierre (FNAP) pour le logement locatif social.

Ces crédits ont permis de financer, en offre nouvelle (2 220 prêts locatifs à usage social (PLUS) - 1 170 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) - 949 prêts locatifs sociaux (PLS) - 532 prêts sociaux de location - accession (PSLA)) et la démolition de 28 logements sociaux obsolètes.

Enfin, une première dotation a permis d'engager la réhabilitation de 153 logements dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM).

L'accompagnement des collectivités territoriales dans leur vie démocratique et leurs évolutions structurelles passe aussi par l'ERBM. Signé le 7 mars 2017 entre l'État, la Région, les départements et les 8 intercommunalités du bassin minier, l'ERBM vise à redynamiser un territoire marqué par son histoire minière et industrielle. Il s'agit de mettre en œuvre différentes politiques publiques de manière coordonnée et transversale afin de répondre aux attentes des habitants et des collectivités concernées. L'objectif est de permettre non seulement la rénovation des logements miniers, mais aussi la revalorisation économique et sociale du territoire, en répondant aux enjeux de mobilité et en tenant compte des risques, notamment miniers.

La lutte contre l'habitat indigne (LHI) nécessite, dans certains cas, que la puissance publique se substitue à des propriétaires défaillants pour réaliser d'office des travaux urgents pour la mise en sécurité des occupants de logements.

Ce sont ainsi 25 logements qui ont été traités en 2018 par la DDTM pour près de 100 000 €. Ces interventions ont concerné essentiellement des mises en sécurité électrique, des protections anti-chute et de la création de chauffage.

Au-delà de ces interventions d'urgence, il est également parfois nécessaire de mobiliser une expertise particulière pour préciser le caractère réparable ou irréparable de l'insalubrité d'un logement.

En 2018, 58 logements ont ainsi été expertisés pour un montant de 26 600 €.

Dans le cadre de la lutte contre le saturnisme, 25 200 € ont été engagés pour la réalisation de 94 diagnostics de repérage de plomb suite à des demandes spécifiques de l'ARS ou à des repérages positifs remontés par les diagnostiqueurs du département.

En 2018, la dotation octroyée par l'agence nationale de l'habitat (ANAH), qui s'élève à 30 M d'€, a permis d'aider 2 200 propriétaires occupants aux ressources modestes, dont 1 566 pour de la précarité énergétique et 165 logements de propriétaires bailleurs.

La politique de mobilisation du foncier de l'État et de ses opérateurs pour le logement s'est traduite en 2018 par la cession de 3 fonciers SNCF et 1 foncier État pour la création à terme de 281 logements (dont 133 logements sociaux), la mise en chantier de 150 logements dont 45 sociaux et la livraison de 150 logements sociaux.

Le dispositif « Agenda d'accessibilité programmée » lancé depuis trois ans par la DDTM, a permis de donner une réelle dynamique à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) dans notre département.

Les collectivités ont saisi cette opportunité pour programmer de manière soutenable les travaux de mise aux normes de leur patrimoine. Ainsi, aujourd'hui 93 % des communes se sont engagées dans cette démarche. Cela représente plus de 97 % de la population qui pourra plus facilement avoir accès aux services publics de proximité, en particulier les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

La concrétisation de ce dispositif se traduit par une forte activité des commissions d'accessibilité ces dernières années avec près de 4 000 dossiers de réalisation de travaux instruits en 2018.

La DDTM continue d'accompagner les collectivités, les commerçants et les professions libérales dans la mise en conformité de leur établissement.

## FOCUS

### SUR LA SOUS-PRÉFECTURE DE VALENCIENNES

En 2018, ont été organisés 11 CODERST, 11 COSAPI dont 2 extraordinaires.

35 arrêtés préfectoraux d'insalubrité ont été pris, avec un rappel aux propriétaires concernés de leurs obligations en matière de logement et/ou d'hébergement.

## ► Le NPNRU



Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui vise à requalifier les quartiers prioritaires de la politique de la ville, 13 quartiers d'intérêt national (QIN) et 13 quartiers d'intérêt régional (QIR) ont été identifiés dans le Nord. En juin 2018, 7 de ces QIR ont été déclarés « ambitieux » par l'ANRU et ses partenaires nationaux. Ils bénéficieront à ce titre, d'un financement ANRU supérieur à 7 M d'€ et seront examinés par les instances nationales. Les autres quartiers d'intérêt régional feront l'objet d'un examen dans le cadre d'un comité d'engagement local.

La DDTM accompagne les 7 EPCI concernés par ces 26 projets de renouvellement urbain dans la finalisation des études urbaines et sociales prévues aux protocoles de préfiguration. Ce protocole est un préalable à l'élaboration de toute convention pluriannuelle de renouvellement urbain, document qui détermine le calendrier, les conditions financières et de mise en œuvre des travaux engagés dans le cadre du NPNRU.

Après avoir été examinés par les partenaires de l'ANRU au printemps 2018, les 4 projets de renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole ont fait l'objet de la signature d'un acte d'engagement lors des « Rendez-Vous avec la Ville » de juin 2018, permettant la réservation d'un montant maximum de concours financiers de 87 M d'€.

Les projets de renouvellement urbain de la Métropole européenne de Lille ont été examinés en deux temps par les partenaires nationaux à l'automne 2018. Le projet d'intérêt régional de Wattrelos a été examiné par les partenaires locaux. Un troisième rendez-vous national sera nécessaire, au printemps 2019, pour arrêter le montant maximum de concours financiers alloués et enclencher la rédaction de la convention pluriannuelle.

Les projets de la Communauté urbaine de Dunkerque, de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut et de la Communauté d'agglomération de Maubeuge Val de Sambre sont bien avancés et les conventions pluriannuelles devront être signées d'ici la fin de l'année 2019.

Suite à la signature du protocole, à l'été 2018, les études relatives au projet de renouvellement urbain de la ville de Fourmies viennent de démarrer. Enfin, le protocole de la Communauté d'agglomération du Douaisis a été finalisé en 2018 et sera signé tout début 2019.

Pour le premier programme national de rénovation urbaine (2005-2015), 21,5 M d'€ ont été payés en 2018. Ce programme a permis de réhabiliter 9 900 logements sociaux, d'en démolir 9 100, d'en construire 9 250 et d'en mettre 1 190 en accession.

Des avenants aux deux conventions du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) de la MEL et de la CAVM ont été élaborés en 2018. Ces projets représentent un montant de 15 M d'€ de subventions ANRU. Les opérations devraient être finalisées en 2022-2023.

## ► Le contrat de mixité sociale

### Des mesures opérationnelles pour l'accès au logement des personnes défavorisées

L'État, par ses politiques publiques ciblées, a contribué au maintien de la cohésion sociale. Le partenariat avec les collectivités territoriales, dont le Conseil départemental et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), a été conforté en 2018.

Dans la droite ligne des objectifs posés par le PDALHPD (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) 2013-2018, les services de l'État et leurs partenaires ont permis l'accès à un logement social de 2 641 ménages défavorisés :

- 2 468 ménages prioritaires au titre du PDALHPD. Parmi eux, 703 ménages sont sortis d'une structure d'hébergement pour un logement autonome, libérant ainsi des capacités d'hébergement,
- 173 ménages ont été relogés à la suite de la décision favorable de la commission de médiation droit au logement opposable (DALO). Cette commission a examiné 972 recours DALO et en a reconnu 20% prioritaires et devant être relogés en urgence.

Autre axe prioritaire du PDALHPD, la prévention des expulsions domiciliaires qui est aussi un outil de lutte contre les exclusions et de prévention de l'hébergement. En 2018, la CCAPEX départementale a rendu 766 avis ou recommandations sur des situations d'expulsion. Au niveau de l'arrondissement de Lille, les procédures engagées ont conduit à 355 réquisitions du concours de la force publique.

L'année 2018 a été marquée par la poursuite du déploiement de la réforme des attributions de logement social avec l'accompagnement des EPCI compétents en matière d'habitat au travers de :

- leur convention intercommunale d'attribution (CIA) qui définit notamment des objectifs quantifiés et territorialisés d'attributions de logements sociaux concourant au rééquilibrage territorial ;
- leur plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) qui définit, quant à lui, les modalités du service d'accueil et d'information du demandeur pour permettre un traitement plus efficace, équitable et transparent des demandes de logement social sur le territoire.

Les révisions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDGDV) et du PDALHPD ont été lancées en avril 2018. Ces deux documents stratégiques seront finalisés en 2019-2020.

Sur l'année 2018, le contingent préfectoral permettait la mobilisation de 4 281 logements (soit 64%). 2 751 relogements ont été réalisés, dont 2 576 au titre du PDALHPD (soit 94 %) et 175 au titre du DALO (soit 6 %).

En mars 2018, la DDTM et la DDCS ont réuni les 26 délégués que le Préfet a désigné pour le représenter en Centre d'Amélioration du logement (CAL). Une fiche méthodologique et un argumentaire leur ont été remis. Un bilan de cette action est en cours, en vue d'une nouvelle réunion d'échanges sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques à partager.

## FOCUS

### SUR LES EXPULSIONS LOCATIVES DANS L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

En 2018, ce sont 961 assignations dans le cadre de la mise en œuvre des procédures d'expulsions locatives, 335 commandements de quitter les lieux et 141 demandes de concours de la force publique dont 61 octrois. 14 réunions de prévention des expulsions locatives ont été organisées en 2018 et 97 ménages ont été reçus. La mise en œuvre du PDALHPD a permis 303 logements.

### ► Un dispositif d'hébergement et d'insertion très important, orienté vers l'accès au logement des personnes défavorisées

L'année 2018 a été marquée par :

- la problématique des migrants avec le renforcement des capacités d'hébergement existantes (CAO, CADA, HUDA, CPH), le maintien des dispositifs et services associés (CAES, maraudes sociales, navettes-bus...) et l'important reporting journalier et hebdomadaire mis à place ;
- une tension persistante sur le dispositif d'hébergement, en particulier dans l'arrondissement de Lille, conduisant à mobiliser davantage les bailleurs sociaux pour satisfaire aux objectifs territorialisés de relogement des « prêts à sortir » et accélérer la fluidité des parcours vers le logement.

Aussi et dans le cadre du plan « logement d'abord », trois axes prégnants ont guidé l'action du service en 2018 et se poursuivront en 2019 :

- le renforcement de la coordination des acteurs de la cohésion sociale, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, notamment par la signature d'une convention pluriannuelle entre l'État et la MEL relative à la mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord et la participation renforcée aux travaux d'élaboration et/ou de suivi des différents plans et schémas (PDALHPD, schéma départemental d'accueil des gens du voyage, schéma départemental de la domiciliation, le schéma régional asile, plan de résorption des campements illicites, projet régional de santé dont les articulations avec l'ARS sont à conforter) ;
- l'adaptation des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion aux besoins, notamment par le renforcement des dispositifs de veille sociale (maraudes et accueils de jour), le développement du logement adapté (63 nouvelles places de pension de famille et 22 d'intermédiation locative), l'ouverture d'un SAS à Lambersart à destination des personnes de culture Rom, la création de 565 nouvelles places d'hébergement dédiées à la demande d'asile (280 places de CAO, 125 d'HUDA, 60 de CADA et 100 places de CPH) et le développement des mesures d'accompagnement vers et dans le logement à destination des réfugiés (515 personnes accompagnées depuis le 1er janvier 2018) ;
- le renforcement de l'accès aux droits et la prévention des ruptures sociales dans les parcours résidentiels notamment par la mise en œuvre des orientations du schéma de la domiciliation, la mobilisation du contingent préfectoral pour accélérer la fluidité des parcours vers le logement (703 ménages sortants d'hébergement relogés en 2018, 65 % de l'objectif).

## ■ Une action permanente de l'État en matière d'accueil des migrants

### ► L'accueil des demandeurs d'asile et l'éloignement des étrangers en situation irrégulière (ESI)

La pression migratoire sur le littoral du Nord demeure significative avec 450 personnes recensées.

## FOCUS

**SUR LE PHÉNOMÈNE DES TRAVERSÉES MARITIMES VERS L'ANGLETERRE**

En 2018, les tentatives sont au nombre de 78 et 583 personnes sont concernées, très majoritairement d'origine iranienne. Deux visioconférences se sont tenues entre services préfectoraux, services ministériels et services britanniques pour formaliser les mesures à mettre en œuvre et les moyens à déployer dans le cadre d'un plan concerté portant sur le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme et associant la préfecture maritime ainsi que l'autorité judiciaire.

Deux instructions importantes en date du 31 décembre 2018 sur le parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale et celle portant application de la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ont été diffusées par la DGEF.

Cette 2<sup>ème</sup> instruction met l'accent sur la réduction des délais globaux de traitement de la demande d'asile et l'amélioration du fonctionnement du dispositif national d'accueil et sur le renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière.

## FOCUS

**SUR L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI**

Au 31 décembre 2018, l'arrondissement accueillait 407 migrants : 245 personnes réparties dans les CAO de Douai, Waziers, Flers-en-Escrebieux, Sin-le-Noble, Lambres-lez-Douai et Aniche, 102 personnes réparties dans les CADA de Douai, Auby et Waziers et 60 personnes en centre d'hébergement d'urgence de migrants nouvellement créé à Somain.

Parmi les 40 personnes ayant obtenu une protection internationale qui ont intégré le dispositif «HOPE» (Hébergement-Orientation-Parcours vers l'Emploi) fin 2017 à l'AFPA de Cantin, 22 ont été insérées professionnellement en 2018 et 5 ont suivi une formation complémentaire.

En 2018, 3 personnes supplémentaires ont intégré ce dispositif : 1 a été insérée professionnellement et 2 ont suivi une formation complémentaire.

Ces personnes poursuivent un cursus de formation théorique en français-langue étrangère et bénéficient par la suite d'une formation professionnelle qualifiante qui peut être complétée, mais toujours ciblée sur les secteurs qui recrutent le plus dans l'arrondissement. Les services d'Adoma, opérateur du CAO se sont installés à la sous-préfecture de Douai.

**Evolution de la demande d'asile**

Pour le guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) de Lille, l'année 2018 aura été marquée par des hausses d'activité significatives : 3206 demandes enregistrées, contre 2610 en 2017 (soit + 23 %). 1654 de ces demandes, soit la moitié, relèvent de la procédure de Dublin.

Les trois premières nationalités concernées sont les Guinéens (499, soit 15%), les Algériens (410, soit 13%) et les Irakiens (350, soit 11%).

Le délai d'enregistrement est actuellement de 9 jours.

Le taux de transfert Dublin au plan régional s'établit à 25 % (contre 21 % en 2017) et à 17 % pour le Nord (7 % en 2017).

**Point sur les aides au retour volontaire (ARV) de l'OFII et les éloignements**

Pour cette action également, l'activité 2018 est en hausse significative par rapport en 2017, et au-delà de l'évolution nationale qui s'établit à + 50 % (10 676 contre 7114) ;

Le Nord avec 505 bénéficiaires pointe au 3<sup>ème</sup> rang national, derrière Paris (1544) et la Seine-Saint-Denis (1160).

Le nombre global des éloignements est de 1 110, soit + 82 %.

---

## ■ Une meilleure prise en charge des publics vulnérables

---

### ► La protection juridique des majeurs vulnérables

Au 31 décembre 2018, 20 247 mesures sont exercées par les services et 1 985 mesures pour les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) individuels dans le Nord, soit au total 22 232 mesures. Ces mesures sont suivies par 41 MJPM individuels et 8 associations MJPM (66 MJPM individuels et 22 services MJPM dans la région). Cela représente une enveloppe pour les associations de plus de 30 804 442 € pour le Nord et 66 492 946 € pour la Région et 1 699 150,77 € pour les MJPM individuels.

La protection juridique des majeurs vulnérables est au cœur des préoccupations de l'État. Plus de 1,3% de la population française majeure fait l'objet d'une mesure de protection confiée à la famille ou à des professionnels. Le département du Nord compte 8

services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs en charge de plus de 20 200 mesures en 2018, pour une enveloppe de 30,9 millions d'euros.

### ► **La lutte contre l'illectronisme pour permettre l'inclusion numérique des publics vulnérables**

471 lieux et services de l'inclusion numérique (accès à un ordinateur avec connexion internet, initiation ou formation au numérique, accompagnement aux démarches administratives en ligne) ont été identifiés pour le département du Nord sur une carte interactive mise à disposition des acteurs du territoire et des usagers :

<http://bit.ly/cartonumhdf>

### ► **Les pupilles de l'État**

En 2018, 270 pupilles étaient comptabilisés dans le département du Nord.

85 enfants ont été admis en qualité de pupilles de l'État au cours de l'année 2018.

44 enfants ont été placés en vue d'adoption, 20 enfants sont devenus majeurs et ont donc quitté le statut de pupille de l'État au cours de l'année 2018.

6 conseils de famille suivent la prise en charge de ces enfants et les rencontrent régulièrement.

### ► **Le domaine du handicap**

- La DDCS a participé aux 93 commissions départementales pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), organisées annuellement par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), réparties sur les sites de Villeneuve d'Ascq et de Valenciennes, pour l'examen notamment des demandes de versement de l'allocation adultes handicapés, financée par l'État.
- La mission est aussi en charge de l'enregistrement et du contrôle des séjours « Vacances organisées adaptées » destinés aux personnes adultes handicapées.

3 contrôles ont été effectués. La DDCS établit également les cartes européennes de stationnement pour les établissements du champ du handicap et des personnes âgées.

### ► **La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes**

Les dispositifs d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences ont ainsi évolué durant l'année 2018 :

- hausse du budget droits des femmes dans le département : + 25,52 % des crédits attribués à l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des

femmes victimes de violences ; ce qui a permis de consolider les dispositifs de lieux d'accueil d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences (7 dans le département), de consolider les 3 accueils de jours spécifiques du département (Avesnois, Flandre intérieure, Lille) et d'amorcer la création d'un nouvel accueil de jour dans le Douaisis non pourvu de dispositif spécifique à ce jour.

- hausse du budget hébergement des femmes victimes de violences : 3,2 M €, ce qui monte à 310 places spécifiques (122 en 2017), dont 160 places d'insertion (hébergement temporaire) gérées par l'association SOLFA en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) dans les arrondissements de Lille et de Dunkerque et 150 places d'urgence gérées par les associations SOLFA (113 en métropole lilloise et dunkerquois), Louise Michel (13 en métropole lilloise), HAVRE (2 dans le Cambrésis) et LA POSE (22 dans le Valenciennois).

La commission de prévention et de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains a été installée le 6 juillet 2018, conformément aux directives de la circulaire de janvier 2017 et de la loi du 13 avril 2016 pour renforcer les partenariats existants et faciliter la sortie de la prostitution. Elle s'est réunie le 28 novembre 2018 en présence des référents nommés par les organismes membres de la commission et de nouveaux experts (CHU, GROUS) et a examiné 3 demandes d'entrée dans un parcours de sortie de la prostitution.

### ► **La solidarité envers les publics vulnérables**

Le service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) s'est focalisé cette année sur l'aide sociale aux ressortissants de l'établissement et de leur famille.

En 2018, les commissions d'action sociale de l'office ont aidé 1383 ressortissants et leur famille pour un total de 953 000 €. Ces aides ont permis d'aider des anciens combattants, des veuves et des pupilles de la Nation pour des difficultés financières, du maintien à domicile ou encore pour la participation aux frais d'obsèques.

L'ONACVG exerce une mission de solidarité et soutient au plus près de leurs besoins les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme.

## ■ La politique à l'égard des jeunes

### ► Promouvoir et rendre accessible l'engagement citoyen des jeunes

Cette ambition repose sur une mobilisation de la DDCS du Nord en faveur notamment du service civique et du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

380 organismes d'accueil (contre 369 structures en 2017) ont disposé d'un agrément service civique « délivré » par la DDCS du Nord, en sus de ceux validés par la direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale (DRJSCS). C'est donc un volume de 1835 missions qui en 2018 auront pu dans ce cadre être proposées aux jeunes et 1 543 volontaires ont été recrutés.

3 114 diplômés du BAFA ont été délivrés (3 323 en 2017 et 4 326 en 2016).

L'entrée en vigueur du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et la mise en place du plan éducatif de territoire (PEDT) et du plan mercredi (PM) peuvent expliquer pour partie ce moindre besoin de qualification (118 communes disposaient d'un PEDT à la rentrée 2017 contre 544 en 2016).

### Une action éducative constante en matière de politique de la ville sur Roubaix, Tourcoing, Maubeuge, Denain et Lille sud

Le département du Nord comporte 13 contrats de ville qui incluent les 91 quartiers politique de la ville. L'expertise de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) dans le domaine de la politique de la ville repose sur un réseau conséquent composé de 14 binômes référents (un par contrat de ville, deux pour la Métropole européenne de Lille (MEL), avec un inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) de circonscription et un principal de collège, et décliné en 38 binômes d'instructeurs par ville en 2018. Leur mission principale est l'instruction des dossiers de programmation des actions du volet éducatif du contrat de ville. Ces correspondants sont régulièrement formés et accompagnés par la division de la vie des élèves et des établissements de la DSDEN. Le lien avec la préfecture est assuré par un inspecteur d'académie - directeur académique adjoint de l'Éducation nationale (IA-DAASEN), assisté par deux chargés de mission départementaux « politique de la ville » (un IEN et une principale).

En 2018, le dépôt des dossiers a été dématérialisé sur plusieurs plateformes. Pour les villes de la MEL (incluant donc Roubaix, Tourcoing et Lille), des pré-comités État se sont réunis.

### Stages des classes de troisième en réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+)

Le département s'est mobilisé afin de mettre en œuvre la mesure visant à proposer aux élèves des classes de troisième de REP+ des stages de qualité pour leur séquence d'observation en milieu professionnel. L'ensemble des 31 établissements concernés dans le Nord ont été sensibilisés à cette question, à travers notamment la réunion de tous les chefs d'établissement.

La mise en place de la plateforme « Mon stage de 3e » (<https://www.monstagedetroisieme.fr/>) et, surtout, la mobilisation des entreprises et des services de l'État, des établissements publics et agences, des hôpitaux, afin d'offrir 2500 lieux de stage pour l'académie, ont permis de renforcer l'action des collèges en enrichissant les lieux d'accueil de leurs élèves. Les chefs d'établissement ont été invités à coordonner entre eux les périodes de stage retenues de manière à fluidifier l'accès aux lieux de stage. Il leur a aussi été demandé de prévoir une coordination interne de la mise en relation entre les élèves et les lieux de stage, afin de limiter le nombre d'interlocuteurs, par exemple en confiant cette mission de coordination aux professeurs principaux. Les collèges ont très bien réagi et se sont impliqués de manière très volontaire dans cette mobilisation.

### Soutenir les acteurs associatifs de proximité

Au travers du nouveau fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 2), l'État renforce sa capacité d'accompagnement des plus petites associations. Celles-ci constituent, en effet, le maillage de proximité de l'offre des services non-marchands et d'engagement citoyen sur les territoires. Ainsi pour le département du Nord, 265 associations ont bénéficié de 545 379 € de subventions pour des actions dans le champ social, culturel, sportif ou encore de l'éducation, du développement local et de l'environnement.

### Les actions pédagogiques de l'ONACVG

L'activité 2018 du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre s'est focalisée sur les actions pédagogiques et la promotion de l'Oeuvre nationale du Bleuet de France.

L'année 2018 a été marquée par le centenaire de la Grande guerre et de l'Armistice du 11 novembre 1918. Le service départemental s'est inscrit dans la dynamique liée à ces commémorations par des actions pédagogiques dans les nécropoles nationales et par les actions internationales :

- une cérémonie a été organisée avec la ville de Dunkerque dans la nécropole nationale le 16 octobre en présence de 300 jeunes,
- 180 jeunes primaires ont participé à la cérémonie de mise en lumière de la nécropole nationale d'Assevent le 6 novembre. Après la présentation de leurs travaux, les élèves, assistés du public, ont planté des leds devant les tombes des soldats français, allemands, russes et britanniques enterrés dans cette nécropole,
- une rencontre franco-belge a été organisée les 7 et 8 novembre avec le War Heritage Institut autour des sites de mémoire belges. 25 jeunes français ont pu rencontrer 75 belges (francophones, néerlandophones et germanophones). Ils ont participé au last post d'Ypres et à un tournoi de football en mémoire des trêves de Noël de 1914.

Le bleuet est le symbole choisi pour illustrer la solidarité envers le monde combattant pour plusieurs raisons. Il rappelle l'uniforme bleu horizon que les jeunes recrues, les « Bleuets », portaient en rejoignant leurs aînés, les « Poilus », sur les champs de bataille. Le bleuet est reconnu comme la fleur française du souvenir, celle qui poussait dans la boue des tranchées, seule note colorée dans un paysage dévasté, avec le coquelicot. Enfin, le bleu est également une des couleurs de la Nation française, première couleur du drapeau tricolore.

Dans le département, les associations, les collectivités, les établissements scolaires et les unités militaires se sont fortement mobilisés pour récolter des fonds au profit de l'œuvre. La collecte 2018 a permis de récolter dans le Nord plus de 11 000 euros.

Une collecte en gare Lille Europe a été organisée les 3 et 8 novembre 2018. Des interludes musicaux avec des pipers et des trompettistes ont permis de rassembler les voyageurs et de collecter des fonds. Le Bleuet de France s'est associé pour cette collecte avec la « Royal British Legion », le « Volksbund Deutsche Kriegsgräber für Sorge », l'association belge du souvenir, la ville de Morbeque et la SNCF. Des bleuets, coquelicots, myosotis et pâquerettes ont ainsi été vendus sur un stand, dans le hall de la gare, en signe de paix et de réconciliation.



## FOCUS

L'itinérance mémorielle du Président de la République des 7 et 8 novembre, à l'occasion de la célébration du centenaire de la Première guerre mondiale, a également marqué la fin de l'année 2018 dans le département. En visite dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, le Président de la République a rendu hommage au Nord en se rendant sur des lieux emblématiques de la Grande Guerre, mais a également souhaité saluer le redressement économique des territoires. La visite au musée du verre « Mus'Verre » de Sars-Poteries fut l'occasion pour le Président de la République d'assister à la signature, entre l'État et les collectivités territoriales, du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.



### ► La mission de protection des mineurs en accueils collectifs

Placée sous le contrôle de l'État, l'activité des accueils collectifs de mineurs (ACM) est très développée dans le département du Nord avec 1668 accueils sans hébergement, 841 accueils avec hébergement et 135 accueils de scoutisme.

Cette activité est déployée par 1090 organisateurs, dont 562 sont des associations, 474 des collectivités locales. Au total, 194 contrôles d'ACM ont été réalisés. A cela s'ajoutent 91 contrôles d'établissements d'activités physiques et sportives, pour la plupart ouverts aux ACM.

Les contrôles administratifs a priori des déclarations obligatoires des ACM (3062 déclarations), ont été effectués. Les contrôles, sur place, ont été menés en complémentarité de ceux menés par la direction départementale de la protection des populations (DDPP) (restauration collective, équipements de protection individuelle de certaines activités sportives dans le cadre de l'opération interministérielle vacance -OIV-) ou par la protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil

départemental (accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans).

Les activités physiques des ACM, confiées le plus souvent à des prestataires, ont donné lieu à un traitement par 4 professeurs de sport de la DDCS du Nord, chargés du contrôle des activités physiques et sportives (APS) : bases nautiques, parcours acrobatiques en hauteur, piscines, centres équestres..., très fréquentés par les ACM.

Trois sous-préfets ont supervisé quelques contrôles d'ACM. Ces contrôles, médiatisés et qui ont mobilisé fortement les services de l'État, visaient à renforcer la sécurité et la qualité des ACM dans les arrondissements du département du Nord, pendant l'été.



Au plan qualitatif, sur le dernier exercice on observe encore quelques lacunes sur les aspects administratifs. Les visites sur place témoignent pour la grande majorité d'un investissement des équipes pédagogiques et de projets d'animations qui répondent aux attentes des mineurs.

En 2018, 40 Incidents en ACM ont été signalés à la DDCS du Nord. 9 d'entre eux se sont déroulés dans le Nord et 31 à l'extérieur du département, dans les domaines suivants : encadrement (22), organisation de l'accueil (9), violence entre mineurs (6), aspects sanitaires (1) et mœurs (2).

Le traitement de ces affaires a donné lieu à 20 rappels à la loi des personnes concernées et à des rapports d'audition annexés au dossier de formation des animateurs ou des directeurs stagiaires éventuellement impliqués.

Deux mesures de suspension d'urgence d'exercer quelque fonction que ce soit en ACM (affaires de mœurs) ont été prises à l'encontre d'animateurs de séjours de vacances. Par ailleurs, une enquête administrative a été ouverte concernant un animateur d'accueil de loisirs et 14 demandes d'observations ont été adressées aux organisateurs d'ACM concernés.

9 Incapacités d'exercice (- 5 par rapport à 2017) ont été notifiées aux intéressés et à leurs employeurs potentiels, après contrôle du bulletin n° 2 de leur casier judiciaire.

Enfin, 3 signalements relatifs à ces affaires (article 40 du code de procédure pénale) ont été adressés au procureur de la République.

### ► **L'amélioration de l'accès à la pratique sportive**

L'objectif vise à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive pour les publics qui en sont éloignés. Il repose sur la mobilisation de la part territoriale du Centre national pour le développement du sport (CNDS) au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires et de la professionnalisation de l'encadrement sportif des partenaires associatifs. En 2018, la part de l'enveloppe départementale du Nord engagée au bénéfice d'actions en direction des publics prioritaires (jeunes issus des quartiers sensibles, public féminin, personnes en situation de handicap) s'est élevée à 1 851 679 € (contre 1 740 568 € en 2017).

163 emplois et 46 apprentis ont par ailleurs fait l'objet d'un soutien financier du CNDS à hauteur de 1 450 897 € (1 492 143 € en 2017).

La problématique de l'accessibilité à la pratique sportive des publics qui en sont éloignés fut aussi appréhendée à travers 2 initiatives partenariales associant l'Association française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP). Elles s'adressent respectivement aux demandeurs d'asile hébergés en centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) sur Dunkerque (soit une trentaine de personnes) et à des femmes hébergées en CHRS domiciliés sur Lille, Bachant, Cambrai, Maubeuge et Raismes (soit 80 participantes aux activités développées).

17 projets de construction ou rénovation avec extension ont été subventionnés par le CNDS en 2018 pour un montant total de 3,37 M€. À noter parmi les projets subventionnés : la construction d'un petit complexe sportif au sein du centre d'accueil pour personnes présentant un handicap de l'association Hélène Borel à Arleux ; la restructuration du parc Liévin Boulet à Ronchin (création de plateaux multisports, skate park, aire de fitness, bouldodrome...); la construction du centre aquatique intercommunal à Wormhout, en territoire rural (contrat de ruralité « Flandres ») et au sein d'un bassin de vie ne possédant aucun bassin de natation.

## ■ Une action significative dans le domaine de l'éducation

L'école participe prioritairement de la mise en œuvre de plus de justice sociale et de l'élévation du niveau de qualification et de diplôme des élèves. Elle réaffirme sa confiance dans le monde enseignant et renforce l'accompagnement de chacun, tout en offrant des marges d'autonomie plus grandes.

Ces objectifs-cibles cadrent le pilotage pédagogique dans le département du Nord, en appui sur l'axe fondamental qu'est la transmission et le respect des valeurs de la République.

Ainsi, trois axes de travail ont été arrêtés :

- lutter contre les déterminismes en territorialisant action et réponses pédagogiques, notamment auprès des élèves les plus fragiles,
- renforcer la performance de tous en travaillant pour l'amélioration des résultats,
- renforcer le pilotage infra-départemental par plus de proximité avec les acteurs en développant confiance, autonomie et prise d'initiatives en territoire.

### ► Dédoublage de la classe préparatoire (CP) REP et du cours élémentaire 1ère année (CE1) REP+

Cette mesure garantit pour chaque élève l'acquisition des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter, respecter autrui. Elle est un élément principal du combat contre la difficulté scolaire, soutenant les plus fragiles dès les premières années de l'école. Elle se traduit par le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP+ et en REP.

### ► Dispositif devoirs faits au collège

Ce dispositif participe de la réduction des inégalités sociales et de l'amélioration des performances des élèves. Il propose aux collégiens, sur la base du volontariat des familles, d'effectuer pendant le temps scolaire, au sein même du collège, les devoirs donnés par les enseignants. Il est coordonné par un enseignant référent et est organisé au cours de la journée.

Les élèves sont accueillis par groupes de 8 à 12 au maximum et sont encadrés par des enseignants (environ 50 %), des AED (assistants d'éducation) (40 %) ou des services civiques et, le cas échéant, des associations faisant l'objet de conventions avec l'établissement.

En 2018, 4008 heures et 41,3 ETP d'AED sont recensés.

## ► Permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux

### Sécuriser les parcours des élèves

Rendre l'école plus ambitieuse, en garantissant à tous diplôme, insertion sociale et professionnelle, nécessite de sécuriser le parcours de chacun.

Le suivi de cohorte mis en place dans le département est un outil pertinent permettant de mesurer les progrès.

Des résultats au baccalauréat qui s'améliorent. Le suivi de cohorte permet de constater que désormais de plus en plus d'élèves entrés en 6ème (ici il s'agit des entrants en 6ème en 2010-11 qui ont passé le bac en 2018) obtiennent le bac après un parcours scolaire fluide et construit.

Les résultats au baccalauréat sont les suivants :  
Bac général : 35,2 % (amélioration de 1,5 points),  
Bac pro : 12,9 % (amélioration de 0,3 points),  
Soit un total de 48,2 % (amélioration de 1,9 points).

### Renforcer l'obtention de diplômes pour les élèves les plus fragiles

Les décisions d'orientation en juin 2018 pour les élèves de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) affichent une progression du taux vers la classe de seconde professionnelle de + 6,90%.

Élèves allophones dans le Nord en 2017-2018 :

Effectifs 2018 : 1789 élèves, soit + 1139 élèves par rapport à 2010

50 dispositifs UPE2A implantés, soit + 20 par rapport à 2010

DNB série professionnelle : 401 élèves (253 l'an dernier)

Taux de réussite au diplôme : 84,5 %, soit +2,7 points

### ► Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Le protocole départemental de traitement de l'absentéisme s'articule autour de trois phases :

- phase I : un rappel à la loi adressé par le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) dès 4 demi-journées d'absences injustifiées ;
- phase II : lorsque l'absentéisme persiste, un courrier d'avertissement solennel assorti d'une convocation à un entretien conduit par l'IEN ou l'animateur de district ;
- phase III : lorsqu'en dépit des démarches, l'assiduité n'est pas rétablie et que la situation l'exige, un signalement au procureur de la République.

En octobre 2018, on dénombre 6,6 % de décrocheurs  
Entre octobre 2014 et octobre 2018, le nombre de décrocheurs a baissé de 2,5 points

► **Des actions interministérielles en matière d'éducation : charte de l'école rurale dans le Nord, un effort conséquent en milieu rural**

Dans le département français le plus peuplé, fortement urbanisé, où les temps d'accès aux services sont très courts, les services de l'État et leurs partenaires accompagnent l'école dans certains territoires possédant des caractéristiques proches des territoires ruraux. Une charte de l'école rurale a été signée le 8 février 2017. Elle s'inscrit dans le cadre des contrats de ruralité voulus par l'État ; 35% des communes du département et un peu plus de 10% des écoles sont actuellement concernées.

Les communes rurales qui le souhaitent ont pu dès cette année, au titre du plan écoles numériques et innovantes, bénéficier d'une aide de l'État pour l'acquisition ou le renouvellement des équipements numériques. À ce jour, 95 communes ont participé à l'appel national à candidature.

Des crédits portant sur l'amélioration des bibliothèques d'école sont également dédiés spécifiquement aux communes rurales, afin de leur permettre de constituer des fonds significatifs d'ouvrages (à hauteur de 1500 Go).

# UN ÉTAT PLUS PERFORMANT



## ■ L'amélioration du service rendu aux usagers

### ► La dématérialisation de la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire

2018 a été la première année pleine de mise en œuvre du plan préfecture nouvelle génération (PPNG), dont l'aboutissement est intervenu à l'échelle nationale le 6 novembre 2017, et qui devait redessiner, pour l'avenir, les services de l'État dans les territoires, à commencer par celui des préfectures et des sous-préfectures. Conformément à la volonté du Gouvernement, ce plan a ainsi recentré les services sur leurs missions prioritaires de sécurité, d'accompagnement et de conseil, tout en offrant à l'utilisateur un service de qualité, adapté à ses attentes. En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures, les modalités de délivrance des 4 titres réglementaires que sont la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation ont été profondément renouvelés. Les procédures pour les usagers sont désormais simplifiées et leurs déplacements aux guichets de préfectures sont devenus résiduels, ce qui s'inscrit dans une logique d'efficacité et de gain de temps qui seront profitables à toutes et tous.

Des points d'accueil numérique ont toutefois été installés dans les sites de la préfecture et des sous-préfectures du Nord, animés par des jeunes en mission service civique comme médiateurs numériques, afin de continuer d'accompagner les usagers les plus éloignés de l'informatique, non-équipés ou ne disposant pas de connexion internet et de les autonomiser dans leurs démarches.

Les communes équipées de dispositifs de recueil pour les demandes de passeports biométriques, puis de cartes nationales d'identité, ont également et parfaitement participé à cette évolution majeure au service des usagers, en étroite partenariat avec les services de la préfecture.

## FOCUS

### LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN DÉPLACEMENT À LILLE

Denis Robin, préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur, s'est déplacé, le jeudi 25 février 2018, dans les services de la préfecture du Nord, accompagné notamment d'Antoine Gobelet, directeur de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI) et de Stanislas Bourron, directeur des ressources humaines du ministère de l'intérieur. Ce déplacement a été l'occasion pour Denis Robin de faire un point avec les équipes de la préfecture sur la mise en œuvre du PPNG.

Comme l'a souligné Denis Robin, le ministère de l'intérieur a mis en œuvre « *la plus importante opération de dématérialisation au sein de l'appareil d'État depuis la dématérialisation des feuilles d'impôt* ».

## FOCUS

### SUR LA SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI

le point numérique installé dans la sous-préfecture a permis d'accompagner, dans leurs démarches de demandes d'immatriculation ou de permis de conduire, 600 usagers.

### ► Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Le 22 mars 2018, la convention de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) a été signée par l'ensemble des partenaires, devant les membres du comité de pilotage qui avait participé à son élaboration.

Initié par l'État et le Conseil départemental du Nord, ce schéma rendu exécutoire le 26 décembre 2017 par arrêté préfectoral, a pour objectif de permettre l'accès de tous aux principaux services de la vie courante, qu'ils soient publics ou privés, et d'apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services et les besoins des habitants, dans tous les territoires, en préservant la proximité et en utilisant le numérique avec des points de contact physique où l'utilisateur puisse bénéficier de l'assistance utile pour réaliser ses démarches et gagner en autonomie.

C'est en ce sens que l'État et le Département ont fédéré autour de la démarche les acteurs de l'aménagement de proximité du territoire, intercommunalités, Région, opérateurs de l'État, associations, têtes de réseau afin de co-construire ce schéma. Signé pour une durée de six ans, le SDAASP ambitionne de concrétiser au plus vite cet engagement partenarial en renforçant l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité (zones rurales, quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville et Bassin minier), dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation, l'emploi ou la protection sociale.

Ainsi, le schéma doit permettre, notamment, de poursuivre le déploiement des maisons de services au public (MSAP) - qui proposent, en un seul et même lieu, plusieurs services fournis par différents opérateurs -, de développer les plateformes de mobilité qui favorisent le retour à l'emploi, de multiplier les pratiques de télé-médecine, et de créer de nouvelles maisons de santé.

Au-delà de la volonté de créer de nouveaux points d'accès décentralisés aux services publics, il s'agit de décloisonner les compétences pour des réponses à l'utilisateur plus complètes et plus rapides, d'encourager la diffusion de démarches innovantes déjà expérimentées dans certains territoires, et de contribuer ainsi à la redynamisation des bassins de vie les plus éloignés de l'offre de services.

Outre la MSAP d'Hondschoote, le département du Nord est également porteur d'une MSAP située au Cateau-Cambrésis. Celle de Bourbourg, quant à elle, portée par l'association Andyvie, se trouve dans les locaux du centre socio-éducatif.

Le département du Nord compte à ce jour 14 MSAP opérationnelles dont 11 d'entre elles sont hébergées dans des bureaux de poste.

### ► Une priorité de la direction régionale des finances publiques (DRFiP) du Nord : le développement de la dématérialisation et l'accompagnement numérique

Sur l'année 2018 plus de 800 000 usagers ont été reçus par les services des impôts des particuliers (SIP) et les trésoreries de proximité. L'accueil personnalisé sur rendez-vous (APRDV) a été mis en place, permettant de recevoir les usagers confrontés à des difficultés particulières.

Par ailleurs, la DRFiP continue d'accompagner les collectivités locales dans le développement de la dématérialisation. Au 31 décembre 2018, dans le département du Nord, 88% des collectivités locales dématérialisent leurs pièces justificatives et 70% pratiquent la dématérialisation totale de leurs flux comptables (pièces justificatives et signature électronique). Ces taux s'établissent respectivement à 71 % et 54 % pour les collectivités relevant de la loi NOTRe, au nombre de 109 dans le département, pour lesquelles la mise en place de la dématérialisation est une obligation à compter du 1er janvier 2019.

Pour les entreprises, la généralisation du mode facturier et de la dématérialisation des factures contribuent à la réduction des délais de paiement.

Pour les notaires, l'année 2018 a vu la mise en place de l'obligation de télétransmettre les opérations les plus courantes. Au 31 décembre 2018 ce sont 80 % des actes et 90 % des réquisitions qui ont été télé-déclarées (au 31 décembre 2017 les taux étaient respectivement de 61 % et 83 %).

## FOCUS

### LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

Eric ETIENNE, sous-préfet de Dunkerque, a inauguré, le mardi 30 janvier 2018, la MSAP d'Hondschoote, en compagnie de Patrick Valois, vice-président de la Caisse d'allocations familiales (CAF), d'Hervé Saison, maire d'Hondschoote, et des partenaires de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Nord-Picardie, de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des Flandres, de la Mutualité sociale agricole (MSA) Nord-Pas-de-Calais et de Pôle emploi, tous opérateurs partenaires impliqués par leur présence au sein de cette structure afin de délivrer des services en leur nom. Les usagers seront en un même lieu, renseignés et accompagnés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite et prévention santé notamment.

Enfin, le développement des démarches en ligne pour les particuliers se poursuit. En 2018 pour le Nord, les taux de déclarants en ligne et de paiement dématérialisé de l'impôt sur le revenu ont encore progressé, s'établissant respectivement à 57,55 % et 85,34 % (contre 53,27 % et 81,83 % en 2017). Quant à l'expérimentation nationale engagée par la DRFiP concernant la délivrance à distance du certificat fiscal permettant aux particuliers d'immatriculer un véhicule acquis dans un État de l'UE, elle s'est poursuivie.

Soucieuse d'accompagner les publics les plus fragiles, la DRFiP du Nord a engagé des actions partenariales pour promouvoir ses services en ligne dans une démarche d'inclusion numérique. Ainsi, la DRFiP est impliquée dans les maisons de services aux publics (MSAP) du département du Nord et par ailleurs des partenariats ont été mis en place, tant avec l'Union départementale des CCAS (centres communaux d'action sociale) du Nord (UdCCAS59), qu'avec Emmaüs-Connect afin de former les travailleurs sociaux à l'utilisation de nos services en ligne.

## FOCUS

### CONVENTION ENTRE LA DRFiP59 ET EMMAÛS-CONNECT

Dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives et à l'instar de la convention signée avec l'UdCCAS59 en octobre 2018, la DRFiP poursuit ses actions pour l'inclusion numérique et un égal accès à ses services en ligne.

Ainsi, Laurent de JEKHOWSKY, directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du département du Nord et Jean DEYDIER, directeur-fondateur de l'association Emmaüs-Connect ont signé vendredi 14 décembre 2018 la première convention de partenariat entre une direction territoriale de la DGFIP et l'association.

Le partenariat mis en place vise à garantir l'accès aux droits des publics les plus fragiles et à proposer des parcours vers l'autonomie numérique.

La DRFiP assurera la formation d'agents et de représentants de l'association aux services en ligne de la DGFIP et leur diffusera les supports utiles à destination du public.

La première formation, animée par une représentante de la DRFiP, a eu lieu le 20 décembre dans locaux d'Emmaüs-Connect à Lille.

## ■ La politique immobilière de l'État

Le schéma directeur de l'immobilier régional (SDIR) des Hauts-de-France a été présenté le 15 décembre 2017 en comité d'administration régionale (CAR) présidé par le préfet du Nord, consacré en partie à la modernisation de l'État. Le SDIR est un outil de la politique immobilière de l'État. Son objectif est l'optimisation du parc immobilier de l'État en rationalisant l'implantation des services et en offrant des conditions satisfaisantes d'accueil du public et de travail aux agents.

Les différents enjeux sont les suivants : valoriser les actifs immobiliers, optimiser la propriété et son usage et répondre aux attentes des politiques publiques.

Le diagnostic a consisté en un état des lieux du parc immobilier, des opportunités et des besoins immobiliers portés à connaissance, des moyens humains et des compétences disponibles. Ensuite, la stratégie patrimoniale porte sur le parc domanial et pris à bail et consiste à définir le périmètre projeté du parc, à savoir les biens qui vont être conservés, cédés ou rénovés. L'objectif est fixé à une économie de 2 millions d'euros par an pour la région par la création, par exemple, de pôles de services publics qui ont vocation à regrouper, en un même lieu, plusieurs administrations.

L'équipe projet interministérielle, réunissant tous les acteurs de la politique immobilière de l'État autour du préfet du Nord, s'est particulièrement mobilisée pour faire aboutir les réflexions sur le devenir de la Cité administrative de Lille et la création d'une Maison de l'État (MdE) à Avesnes-sur-Helpe, dans la ville chef-lieu d'arrondissement, réaffirmant ainsi la présence territoriale et équilibrée de l'État telle qu'inscrite dans le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

## ■ Les élections professionnelles 2018 dans la fonction publique territoriale

Le 6 décembre 2018, les élections professionnelles se sont déroulées pour la deuxième fois simultanément dans les trois versants de la fonction publique (État, territorial et hospitalier), ainsi qu'auprès des fonctionnaires de La Poste, d'Orange et des agents publics d'autres organismes permettant de déterminer la représentativité syndicale au niveau national au sein de la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, il s'agissait du renouvellement des représentants du personnel pour les commissions administratives paritaires (CAP) et les comités techniques (CT) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et, pour la première fois, de l'élection des représentants du personnel contractuel dans le cadre des commissions consultatives paritaires (CCP).

Les résultats de ces élections permettent, au niveau national, de connaître l'influence respective des syndicats et servent de base à la composition de la représentation syndicale dans les instances supérieures (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et Conseil commun de la fonction publique).

Les nouveautés pour ces scrutins étaient, outre l'instauration de nouvelles commissions (CCP), la prise en compte d'une représentation équilibrée dans les listes de candidats et l'introduction du vote électronique. Cette modalité, s'agissant d'une première année, n'a été mise en œuvre que par une collectivité.

Les dispositions réglementaires relatives aux CT, aux CAP et aux CCP prévoient que les procès-verbaux des opérations électorales sont transmis sans délai aux préfets. Comme pour le scrutin de 2014, les préfetures ont été chargées de recueillir les résultats en provenance de l'ensemble des collectivités et établissements organisateurs des scrutins et de les transmettre à la DGCL (ministère de l'intérieur), au plus tard le lendemain matin.

Afin de disposer le soir du scrutin d'une « cartographie » des scrutins des instances de représentation professionnelle de la fonction publique territoriale et ainsi de faciliter une remontée fiable, précise et rapide des résultats, il a été procédé à un recensement préalable des élections organisées.

Les opérations liées à, ces élections ont débuté en mai 2018, se sont poursuivies sur l'ensemble de l'année, notamment, aux côtés du centre de gestion du Nord, en accompagnement des collectivités dans l'organisation de leurs scrutins et, au-delà du moment fort, le jour des élections, se sont achevées en début d'année 2019 après que l'ensemble des commissions aient été constituées et les recours clos.

Les CT pour les communes de moins de 50 agents et les CAP et CCP pour les communes de moins de 350 agents sont englobés dans les résultats du centre de gestion du Nord.

Pour le département du Nord, ces opérations se sont traduites par :

- CAP : 62 scrutins de liste et 4 tirages au sort pour les scrutins sans candidats soit au total 66 CAP

constituées pour les 3 catégories et 70 procès-verbaux d'élection, de carence et de tirage au sort traités.

- CCP : 22 scrutins de liste et 40 tirages au sort pour les scrutins sans candidats soit au total 62 CCP constituées pour les 3 catégories et 102 procès-verbaux d'élection, de carence et de tirage au sort traités.
- CT : 130 scrutins de liste et 35 tirages au sort pour les scrutins sans candidats soit au total 165 CT constitués et 200 procès-verbaux d'élection, de carence et de tirage au sort traités.

---

## ■ Un contrôle et un conseil aux collectivités toujours plus importants

---

### ► La contractualisation financière

Le Gouvernement a souhaité adopter une nouvelle approche dans les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales, fondée sur la confiance et en rupture avec la baisse unilatérale des dotations.

Ainsi, la loi de programmation des finances publiques (LPPF) pour les années 2018-2022 traduit la volonté gouvernementale d'associer les collectivités les plus importantes, représentant la plus grande partie des dépenses locales, en encadrant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement.

La démarche de contractualisation avec les plus grandes collectivités a pour objet d'organiser leur contribution à la réduction de la dette publique et à la maîtrise des dépenses publiques.

Sur les 322 collectivités qui entrent dans le périmètre de la contractualisation, 22 collectivités sont concernées pour la région des Hauts-de-France dont 11 dans le département du Nord (en comptant la Région).

La direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCT) de la préfecture du Nord a été l'interlocutrice des collectivités dans le cadre de la contractualisation financière. En lien avec les services de la DRFiP, elle a œuvré pour aboutir, avant le 30 juin 2018, à la signature de l'ensemble des contrats. Ainsi, 10 des 11 contrats-cibles dans le département du Nord ont été signés, auquel s'ajoute un onzième conclu avec une collectivité « volontaire » (non ciblée par la LPPF).

Pour une des collectivités cibles, les échanges et les négociations tenus n'ont pas permis d'aboutir à la signature d'un contrat avant la fin du premier semestre de l'année 2018. Ainsi, un arrêté portant

notification du niveau maximal annuel des dépenses réelles de fonctionnement pour les années 2018, 2019 et 2020 a été pris.

Il convient également de noter que 8 de ces contrats ont été signés lors d'une cérémonie organisée le 28 juin 2018 en préfecture en présence d'Edouard Philippe, Premier ministre et de Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, concluant ainsi plusieurs semaines de discussion et de négociation entre les services de l'État et les collectivités.



### ► **La mission de contrôle scientifique et technique sur les archives publiques (code du patrimoine)**

Les Archives départementales du Nord, service de la compétence du Département pour les missions de collecte, de classement, de conservation, de communication et de valorisation d'archives historiques, exercent une mission d'État de contrôle scientifique et technique sur les archives publiques, quelles que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support.

Effectué sur pièces et sur place, ce contrôle porte sur les conditions de gestion, de collecte, de sélection et d'élimination ainsi que sur le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives publiques produites par tous types d'administrations situées ayant leur siège dans le département du Nord (services déconcentrés et opérateurs de l'État, collectivités territoriales et groupements de collectivités, établissements publics de santé, organismes de droit privé chargés d'une mission de service public et officiers publics ou ministériels).

Au cours de l'année 2018 ont été instruites plus de 1000 demandes d'élimination d'archives publiques dépourvues d'utilité administrative et ne présentant pas d'intérêt historique. La délivrance des visas d'élimination répond à une obligation réglementaire, est un outil de traçabilité pour l'administration et

constitue un gage de la transparence administrative attendue par les citoyens. Au total, environ 28 kilomètres linéaires de documents papier et 48 gigaoctets d'archives nativement électroniques ont été éliminés réglementairement par 132 services déconcentrés et opérateurs de l'État, 119 collectivités territoriales ou groupements, 15 établissements publics de santé, etc.

Les Archives départementales ont effectué, en 2018, 140 inspections ou visites de contrôle-conseil sur la gestion des archives par les administrations, auprès de 33 services déconcentrés et opérateurs de l'État, 22 collectivités territoriales ou groupements, 5 établissements publics de santé, 3 organismes de sécurité sociale et 2 offices notariés. 6 actions d'information ont été menées auprès d'administrations et de collectivités, notamment dans le domaine des documents numériques.

Les Archives départementales ont également participé au contrôle sur place de 3 prestataires sollicitant un agrément du ministère de la culture pour la conservation d'archives intermédiaires papier ou numériques. Ces contrôles visent à s'assurer que ces prestataires de stockage temporaire répondent aux normes de sûreté-sécurité, de confidentialité et de traçabilité.

L'ensemble des actions menées par les Archives départementales au titre du contrôle scientifique et technique de l'État concourt à la préservation du patrimoine archivistique, permettant la garantie des droits des personnes et des administrations et la documentation historique de la recherche.

### ► **Le conseil aux collectivités territoriales en matière d'intercommunalité**

L'offre de service de la direction générale des finances publiques (DGFIP) aux collectivités locales s'appuie notamment sur la formalisation de partenariats apportant des réponses adaptées aux besoins des collectivités et établissements publics locaux.

La mise en place de ces partenariats se concrétise par des conventions de services comptable et financier pour les plus grandes collectivités et d'engagements partenariaux pour les autres collectivités.

Il s'agit ainsi d'améliorer l'efficacité des procédures par la maîtrise des délais de paiement de la dépense publique et la modernisation du recouvrement des recettes locales, la qualité de l'information et des restitutions comptables et financières ou l'enrichissement des prestations d'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

En 2018, 2 conventions de services comptable et financier et 13 engagements partenariaux ont été signées avec des collectivités.

## ■ Le plan de lutte contre la pauvreté

### Stratégie nationale

La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articule ainsi autour de quatre axes complémentaires :

- un État garant de la cohésion sociale et des libertés renforcées ;
- une contractualisation ambitieuse entre l'État et les territoires, qui permettra à la Nation de rehausser ses objectifs de cohésion sociale ;
- des libertés accrues pour les collectivités territoriales afin de leur redonner du pouvoir d'agir ;
- une incitation à l'innovation et à l'investissement social.

Outre le revenu universel d'activité et le service public de l'insertion, qui feront l'objet de deux chantiers spécifiques avec notamment des travaux et modifications législatives, la gouvernance d'ensemble de la stratégie reposera donc à la fois sur une gouvernance nationale et sur une mise en œuvre de la stratégie à partir des territoires.

### La contractualisation avec les départements

L'ensemble des départements et les collectivités volontaires sont invités à s'engager sur un nombre limité d'objectifs (le service public de l'insertion, l'aide sociale à l'enfance, le travail social, les droits essentiels de tous les enfants) adossés à des indicateurs robustes adaptés à l'échelle régionale. Ils s'engageront ainsi sur des résultats, et non des moyens.

Cet effort sera soutenu par l'État dans le cadre du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui atteindra 250 M€ à l'horizon du quinquennat.

Monsieur NOBLECOURT, délégué interministériel de lutte contre la pauvreté est venu rencontrer les différents Conseils départementaux le vendredi 7 décembre 2018 et notamment celui du Nord.



la contractualisation entre le préfet et le président du Conseil Départemental est intervenue le 18 décembre. Le Nord a été le premier département en France, fortement investi dans cette démarche, à contractualiser avec l'État sur cette stratégie.

En 2019 la programmation financière s'établit à hauteur de 8 304 000 euros (moitié État et la contrepartie pour moitié pour le Conseil départemental).

La contractualisation porte sur 5 actions « socle » et 7 actions initiative du département du Nord :

#### • Partie socle ( 5 340 000 euros ) :

Prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Mettre en place des maraudes mixtes État/ASE

Optimiser le premier accueil inconditionnel de proximité

Mettre en place des référents de parcours

Nouvelle stratégie pour le revenu social autonomie : appui au processus d'orientation et appel d'offre garantie d'activité

#### • Partie engagements à l'initiative du département du Nord ( 2 964 000 euros ) :

Ouvrir 8 maisons des parents

Développer la prévention en allégeant les tâches techniques confiées aux services de PMI en externalisant l'évaluation des agréments des assistants maternels et familiaux

Proposer à chaque jeune issu de l'ASE une mesure d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Renforcer l'intervention de la prévention spécialisée dans les collèges du sud du département pour éviter le décrochage scolaire

Créer trois équipes mobiles et trois lieux de vie dédiés à la prise en charge des situations complexes d'enfants de l'ASE

Renforcer la coordination de l'action sociale et l'animation territoriale en s'appuyant sur les groupes sociaux éducatifs

Accompagnement-formation des bénévoles des espaces de vie sociale.

M. BARNIER, préfet délégué pour l'égalité des chances, a été missionné par le préfet pour piloter la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté pour le département du Nord.

Il s'appuie sur les services de l'État concerné comme la DDCS, la DIRECCTE et l'Éducation nationale.

M. BARNIER et les services de l'État, ont rencontré à plusieurs reprises le président du Conseil départemental ainsi que ses services pour élaborer au plus vite la programmation et rédiger la convention fixant les objectifs de travail entre l'État et le Conseil départemental. Des négociations ont été également menées entre la délégation interministérielle de lutte contre la pauvreté et le Conseil départemental.

## FOCUS

### **SUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER**

Le département a aussi été sélectionné en tant que territoire démonstrateur avec le bassin minier. Il est donc prévu une contractualisation spécifique sur ce secteur. La démarche est pilotée par M. NEVEU, délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier avec l'élaboration d'un second contrat signé par les deux préfets du Nord et du Pas-de-Calais et les deux Conseils départementaux.

La signature devrait intervenir au cours du 1er semestre 2019.

# LES CHIFFRES CLÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD EN 2018



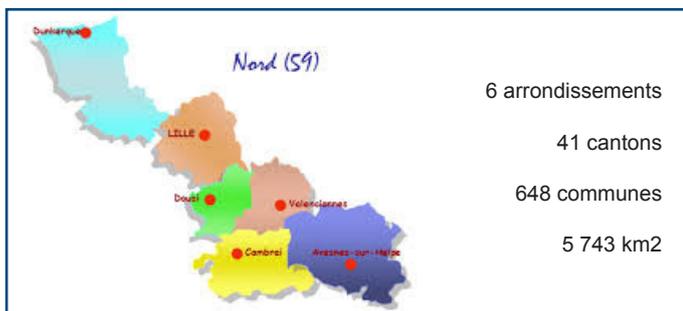
## La population

Tranche d'âge	HOMMES	FEMMES	TOTAL	%
0 à 19 ans	352 023	336 756	<b>688 779</b>	26,49 %
20 à 39 ans	333 424	340 052	<b>673 476</b>	25,90 %
40 à 59 ans	321 463	332 249	<b>653 712</b>	25,14 %
60 à 74 ans	179 262	210 212	<b>389 474</b>	14,98 %
75 ans et plus	68 879	125 715	<b>194 594</b>	7,48 %
Total	1 255 051	1 344 984	<b>2 600 035</b>	100 %

Estimations de population au 1er janvier 2018 par grande classe d'âge  
Source : Insee - Estimations de population – Données provisoires

## La carte administrative

## L'intercommunalité



- 18 EPCI à fiscalité propre**
  - . 1 métropole
  - . 1 communauté urbaine
  - . 5 communautés d'agglomération
  - . 11 communautés de communes
- 113 syndicats**
- 2 pôles métropolitains**
- 1 pôle d'équilibre territorial et rural**



## AGRICULTURE



Surfaces occupées par les productions végétales (en hectare)

Année 2018		Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Cheptel (en milliers de têtes)	Bovins	323,0	1 184,6	18 488,0
	Porcins	nr	588,9	13 202,1
	Ovins	nr	141,0	7 031,5
	Caprins	nr	3,8	1 264,3

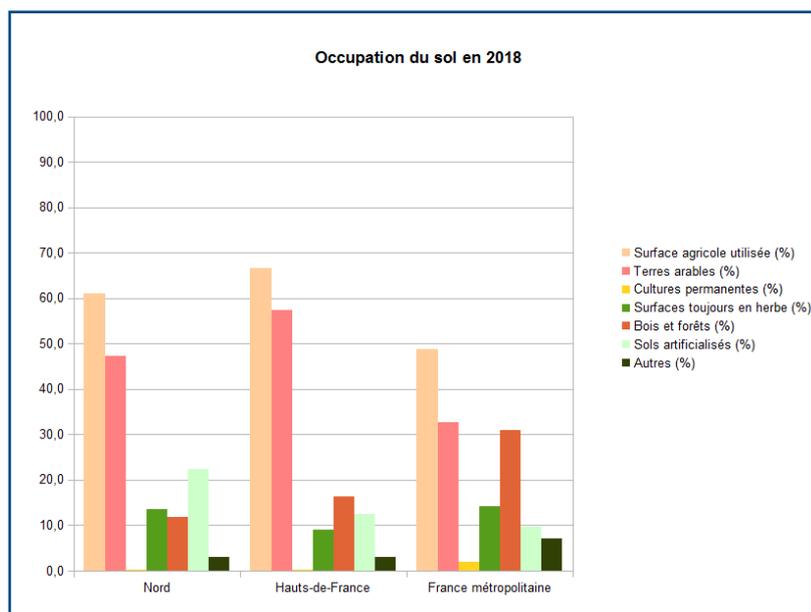
Rendement des productions végétales (en quintaux par hectare)

Année 2018		Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Surfaces (ha)	Céréales	141 790	589	9 054 360
	Oléagineux	11 150	164 115	2 357 145
	Protéagineux	925	22 315	227 270
	Pommes de terre de consommation	31 000	94 700	153 717
	Betteraves industrielles	25 800	233 770	485 854

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018

Occupation du sol			
	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Surface agricole utilisée	60,9%	66,7%	48,8%
Terres arables	47,3%	57,4%	32,7%
Cultures permanentes	0,1%	0,2%	1,8%
Surface toujours en herbe	13,5%	9,1%	14,3%
Bois et forêts	11,7%	16,4%	30,9 %
Sols artificialisés	22,3%	12,4%	9,7%
Autres	2,9%	3,0%	7,2%

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2018



Agriculture bio			
Année 2018		Nord	Hauts-de-France
	Exploitations agricoles bio	333	999
	Surfaces certifiées bio (ha)	9 481	27 189
	Surfaces en conversion (ha)	2 466	10 810
	SAU (%)	3,4	1,8
	Céréales (ha)	1 386	9 648
	Oléoprotéagineux (ha)	75	958
	Légumes frais (ha)	733	2 555
	Fruits (ha)	122	717
	Surfaces toujours en herbe (ha)	7 812	15 334
	Cultures fourragères (ha)	1 638	7 331
	Vaches laitières (en nombre de têtes certifiées bio)	2 496	5 599
	Poulets de chair (en nombre de têtes certifiées bio)	20 120	114 328
	Poules pondeuses (en nombre de têtes certifiées bio)	68 191	470 487
	Livraison de lait de vache bio (milliers de litres)	21 350	39 468

Source : Agence bio 2018 et enquête annuelle laitière 2018

## PÊCHE



Année 2018	Quantité vendue (en tonnes)	Valeur (k€)	P.M. (€/kg)
Dunkerque	610	4 357	7,15
Nord	636	4 503	7,08
Hauts-de-France Façade maritime Nord	21 086	53 035	2,52
France	184 737	627 758	3,40

Source : FranceAgriMer / VISIOMer

## INDUSTRIE



Au 1er janvier 2018	Nord	Hauts-de-France	France
Nombre d'établissements	9 418	22 844	376 033

Champ : activités marchandes hors agriculture  
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2019

## LE TERTIAIRE

Au 1er janvier 2018		Nord	Hauts-de-France	France
Nombre d'établissements	Construction	15 290	36 992	651 842
	Commerce, transport, hébergement et restauration	48 776	105 738	1 592 446
	Services marchands aux entreprises	44 448	85 763	1 618 967
	Services marchands aux particuliers	35 570	75 691	1 118 142

Champ : activités marchandes hors agriculture  
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2019





## TOURISME

Année 2018	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Nombre de nuitées dans les campings (en milliers – avril à septembre)	284	2 500	125 007
Par une clientèle non résidente (en %)	35,56	42,56	31,79
Nombre de nuitées en hôtels (en milliers)	3 840	9 154	214 881
Par une clientèle non résidente (en %)	25,10	27,81	37,89

Source : Insee en partenariat avec la direction générale des Entreprises (DGE) et les comités régionaux du tourisme

## L'EDUCATION

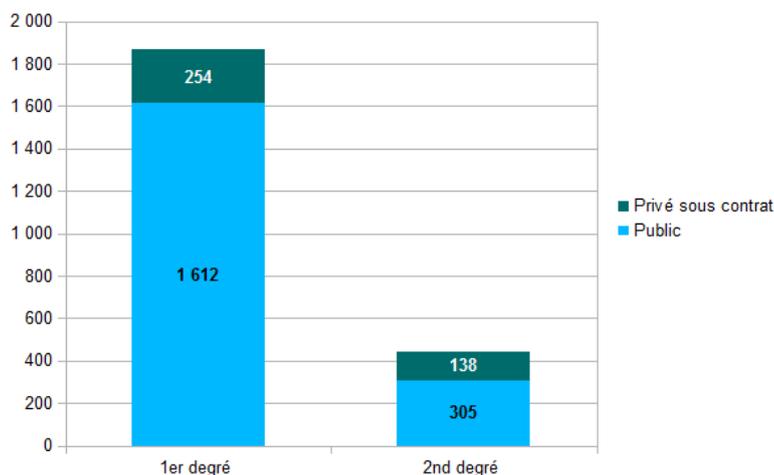


2018-2019	Public	Privé sous contrat	TOTAL
1er degré	1 612	254	1 866
2nd degré	305	138	443

### Elèves dans le Nord – Année 2018-2019

	Public	Privé sous contrat	TOTAL
1er degré	227 208	63 394	290 602
2nd degré	161 930	76 099	238 029
Post-Bac BTS-CPGE	12 332	5 821	18 153
TOTAL	401 470	145 314	546 784

### Etablissements scolaires dans le Nord - Année 2018-2019



Source : DASEN du Nord

### Taux de chômage

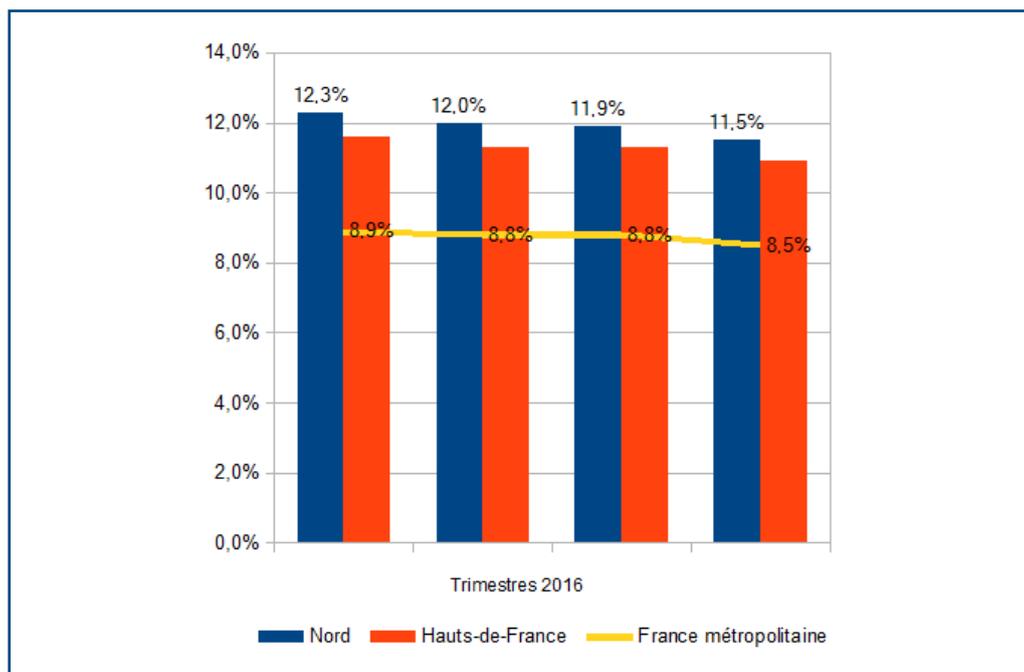
Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne trimestrielle : en France métropole (données CVS) Unité %

Libellé de la zone d'emploi	T1 2018	T2 2018	T3 2018	T4 2018
Roubaix-Tourcoing	14	13,7	13,6	13,2
Lille	10	9,8	9,7	9,4
Dunkerque	11,7	11,6	11,4	11,1
Flandre-Lys	7,3	7,1	6,9	6,7
Douais	13	12,6	12,7	12,1
Valenciennois	15,2	14,9	14,8	14,4
Cambrai	12,3	12	11,8	11,5
Maubeuge	15,6	15,2	15,2	14,5

Source : Insee - Taux de chômage localisés  
\* : taux moyen sur le dernier trimestre comparé au taux moyen du même trimestre de l'année précédente

### Taux de chômage localisés, en moyenne sur le trimestre (données CVS)

		Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
Taux de chômage	1er trim. 2018	12,3%	11,6%	8,9%
	2ème trim. 2018	12,0%	11,3%	8,8%
	3ème trim. 2018	11,9%	11,3%	8,8%
	4ème trim. 2018	11,5%	10,9%	8,5%



Source : Insee – Taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT

# LES DEMANDEURS D'EMPLOI



## Demandeurs d'emploi au 4eme trimestre 2018

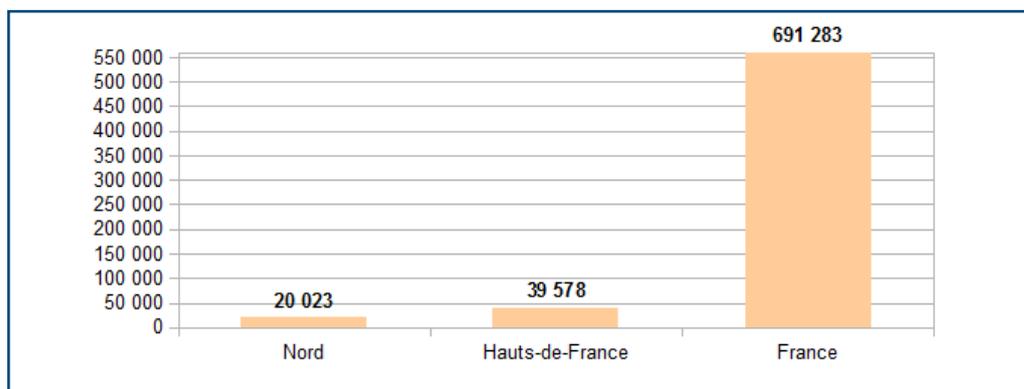
	Nord	Hauts-de-France	France métropolitaine
<b>Total demandeurs d'emploi A, B, C</b>	<b>273 750</b>	<b>594 320</b>	<b>5 605 000</b>
Moins de 25 ans	14,71 %	15,56 %	12,95 %
25 à 49 ans	62,82 %	61,39 %	61,52 %
50 ans ou plus	22,47 %	23,05 %	25,53 %
Femmes	49,24 %	50,16 %	51,94 %
Hommes	50,76 %	49,84 %	48,06 %
Demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an	50,61 %	50,97 %	47,25 %

Champ : DEFM catégories A, B, C.  
Sources : Pôle emploi – Dares, STMP, Données cvs-cjo. Traitements Dares

# LES CRÉATIONS ET DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

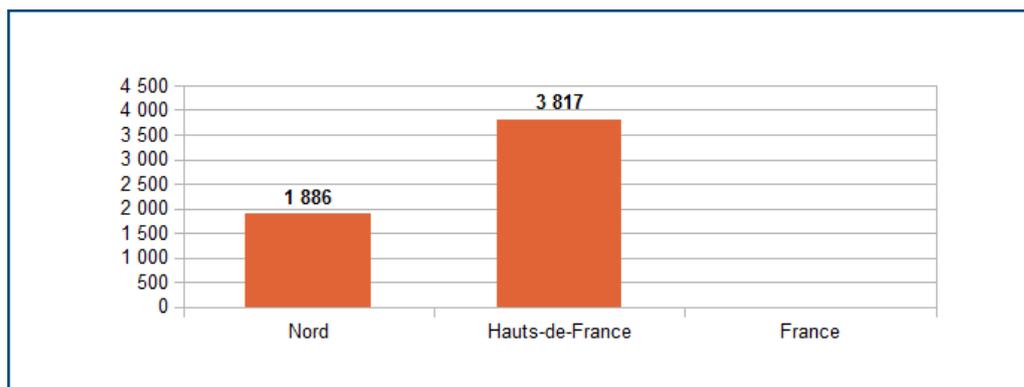


2018	Nord	Hauts-de-France	France
Nombre de créations d'entreprises	20 023	39 578	691 283



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles  
Source : INSEE, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirène) en géographie au 01/01/2019

2018	Nord	Hauts-de-France	France
Nombre de défaillances d'entreprises	1 886	3 817	NR



Sources : Coface et INSEE – traitement : CCI de région Hauts-de-France



# EMPLOI ET CONTRAT D'EMPLOI 2018

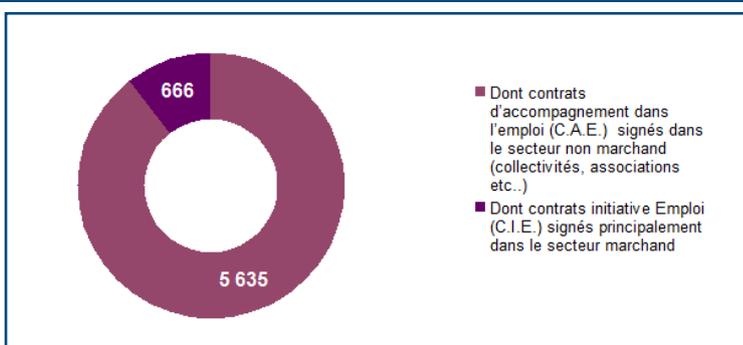
## Les emplois

		Nord	Hauts-de-France	France hors Mayotte
Emplois salariés (en milliers)	4ème trim. 2018	969,9	2 020,7	25 245
Emplois intérimaires (en milliers)	3ème trim. 2018	33,1	72,9	798,7

Note : données CVS en fin de trimestre T  
 Champ : emploi salarié en fin de trimestre ; données corrigées des variations saisonnières.  
 Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

## Les parcours emploi compétence dans le Nord en 2018

Année 2018	Nord
PEC	6 301
Dont contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) signés dans le secteur non marchand (collectivités, associations etc..)	5 635
Dont contrats initiative Emploi (C.I.E.) signés principalement dans le secteur marchand	666



Source : DIRECCTE Hauts-de-France (Unités départementales de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes)

**INFO DIRECCTE : Emplois d'avenir prescrits dans le secteur marchand et non marchand = arrêt des nouveaux conventionnements au 01/01/2018**

## L'insertion professionnelle des jeunes

Année 2018	Nord
Garantie Jeunes (entrées)	7 391

Source : DIRECCTE Hauts-de-France (Unités départementales de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes)



## L'insertion par l'activité économique

Année 2018	Nord
IAE	5200 ETP financés pour plus de 70 M€. Environ 9 000 bénéficiaires.

Source : DIRECCTE Hauts-de-France (Unités départementales de Nord-Lille et de Nord-Valenciennes)



# LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN



**91 quartiers prioritaires**

**Budget de 17 889 036 € pour 13 contrats de ville en 2018**

**343 postes d'adultes-relais en 2018**

**79 entreprises signataires de la charte entreprises et quartiers au 31/12/2018**

**1 148 contrats emplois francs signés en 2018 dont 75% de CCI**

----

**13 projets de renouvellement d'intérêt national (PRIN)  
et 12 projets de renouvellement d'intérêt régional (PRIR)**



## LA CONSTRUCTION NEUVE

2018	Nord	Hauts-de-France
Nombre de logements autorisés	15 200	28 700
Nombre de logements commencés	11 700	23 700

Note : données brutes arrondies à la centaine en date réelle  
Source : SoeS, Sit@del2, estimations au 27 mars 2019

## LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Année 2018	Nord
Arrêtés préfectoraux d'insalubrité	181
Arrêtés préfectoraux d'urgence	78
Arrêtés préfectoraux levés ou abrogés	116

Source : Agence régionale de santé Hauts-de-France



## LE SURENDETTEMENT DES MÉNAGES

Année 2018	Nord	Hauts-de-France	France
Dossiers déposés	1 886	3 817	NR
Personnes surendettées	9 768	22 431	162 936
Dette moyenne (en €)	11 537	26 081	181 400

Sources : Banque de France et Banque de France Hauts-de-France





## Dotations et subventions aux collectivités en 2018

FCTVA	202 517 165 €
DETR	10 695 105 €
DGE	11 716 981 €
FDVA	559 079 €
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	20 407 405 €

## Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour le département (DTMO)

2018	
PRÉLÈVEMENT	-17 511 180 €
VERSEMENT	22 641 075 €
MONTANT NET	5 129 895 €

## Fonds de solidarité pour les départements (FSD)

2018	
PRÉLÈVEMENT	-22 376 577 €
VERSEMENT	52 670 880 €
MONTANT NET	30 294 303 €

## Fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

2018	
PRÉLÈVEMENT	0,00
VERSEMENT	5 787 622 €
MONTANT NET	5 787 622 €

## Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) mis en place en 2011

Le FNGIR est abondé par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes ».

Versement 2018	
VERSEMENT GIR communes	11 025 116 €
VERSEMENT GIR - EPCI	296 371 722 €
TOTAL VERSEMENT	307 396 838 €

## Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

PRÉLÈVEMENT OU REVERSEMENT au profit de l'ensemble intercommunal	
VERSEMENT - EPCI	30 398 089 €
VERSEMENT - COMMUNES	42 590 216 €
TOTAL VERSEMENT	72 988 305 €
PRÉLÈVEMENT - EPCI	-588 025 €
PRÉLÈVEMENT COMMUNES	-19 802 043 €
TOTAL PRÉLÈVEMENT	-20 390 068 €

Prélèvement 2018	
PRÉLÈVEMENT GIR communes	11 025 116 €
PRÉLÈVEMENT GIR - EPCI	296 371 722 €
TOTAL PRÉLÈVEMENT	307 396 838 €

PRÉLÈVEMENT OU VERSEMENT de la commune isolée	
VERSEMENT commune isolée	0 €
PRÉLÈVEMENT commune isolée	0 €

Versement département / région 2018	
VERSEMENT GIR département	55 947 166 €
VERSEMENT GIR région	119 627 977 €

	2015	2016	2017	2018
<b>Dotation globale de fonctionnement (communes)</b>				
Dotation forfaitaire	406 363 867 €	348 522 392 €	316 384 941 €	312 899 127 €
Dotation de solidarité urbaine	196 327 181 €	218 897 736 €	236 578 008 €	247 049 079 €
Dotation de solidarité rurale	24 241 285 €	27 082 496 €	31 390 602 €	34 016 587 €
Dotation nationale de péréquation	42 553 615 €	42 594 269 €	42 185 593 €	42 709 497 €
<b>Dotation globale de fonctionnement (EPCI)</b>				
Dotation d'intercommunalité	119 878 021 €	84 290 262 €	68 651 126 €	67 118 390 €
Dotation de compensation	293 242 551 €	287 661 528 €	279 802 320 €	274 060 380 €
<b>DGF (conseil départemental)</b>				
Dotation forfaitaire	264 010 546 €	224 700 740 €	187 036 696 €	184 887 360 €
Dotation de péréquation	45 930 456 €	46 092 417 €	46 358 008 €	46 358 008 €
Dotation de compensation	293 228 426 €	293 228 426 €	292 517 477 €	292 517 477 €
<b>DGF (conseil régional)</b>				
Dotation forfaitaire	314 952 785 €	467 117 541 €	419 279 556 €	
Dotation de péréquation	11 186 303 €	11 186 303 €	11 186 303 €	
<b>Autres dotations et subventions</b>				
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	643 593 €	498 636 €	554 920 €	385 018 €
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, conseils départemental et régional) y compris TA dts d'enregistrement	111 738 719 €	103 536 238 €	109 223 518 €	107 197 984 €
Dotation spéciale instituteurs (communes)	112 320 €	73 008 €	47 736 €	28 080 €
Dotation élu local (communes)	700 188 €	717 960 €	740 500 €	734 084 €
D.G.D. services communaux hygiène et santé	4 978 510 €	4 978 510 €	4 978 510 €	4 978 510 €
D.G.D. documents d'urbanisme	254 482 €	491 288 €	411 431 €	304 266 €
D.G.D. du département	29 153 864 €	29 153 864 €	29 212 724 €	29 321 537 €
D.G.D. Ports maritimes (conseil départemental)	166 065 €	166 065 €	166 065 €	166 065 €
D.G.D. Ports maritimes (conseil régional) créée en 2007	14 865 476 €	14 486 798 €	15 119 867 €	15 059 984 €
D.G.D. aérodromes créée en 2008 (EPCI, conseil régional)	260 972 €	344 641 €	344 641 €	344 641 €
D.G.D. (conseil régional)	43 751 972 €	43 751 972 €	75 890 963 €	76 442 967 €
Produit des amendes de police	20 053 165 €	14 587 721 €	16 756 390 €	15 976 008 €
Dotation des amendes de police relevées par les radars automatiques (département & MEL)	876 224 €	877 040 €	873 889 €	871 968 €
Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €	12 960 346 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - communes et EPCI	161 243 739 €	161 243 740 €	161 243 740 €	160 971 219 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Département	72 140 847 €	72 140 847 €	64 125 301 €	63 959 425 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - Région	91 683 496 €	119 482 127 €	111 903 857 €	104 884 381 €





L'État dans le département du Nord  
Rapport d'activité des services de l'État 2018 - Février 2020

Document réalisé par la préfecture avec le concours des sous-préfectures et des services de l'État

Crédits photos : Préfecture du Nord  
Réalisation et conception graphique : Préfecture du Nord / SIDSIC - BMEP

Préfecture du Nord  
12, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE cedex  
Tél : 03.20.30.59.59 - Fax 03.20.30.52.32